

*L'Association canadienne-française de l'Ontario du grand Sudbury  
présente*

# Progrès, résistances et opportunités :

le bilinguisme municipal  
dans le Grand Sudbury  
(1973~2023)

*Serge Dupuis*



# Progrès, résistances et opportunités : le bilinguisme municipal dans le Grand Sudbury (1973-2023)

Été 2023

Rapport d'enquête réalisé pour  
l'Association canadienne-française de l'Ontario du grand Sudbury

Grâce au financement de l'Agence fédérale de développement économique pour le  
Nord de l'Ontario (FedNor) et de la Ville du Grand Sudbury

*Serge Dupuis, PhD*

*Historien consultant, SergeDupuis.com*

*Membre associé, Chaire pour le développement de la recherche sur la culture  
d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval*

# Résumé

Le bilinguisme municipal dans la région de Sudbury a évolué en fonction de la volonté des citoyens d'en faire une mesure pour favoriser le vivre-ensemble et la présence du français dans leurs gouvernements de proximité. Malgré l'interdépendance de la langue de service et de la langue de travail dans les politiques de bilinguisme de 1973-1974, ce second élément a été évacué de la politique de 2001, adoptée dans l'urgence, en période d'austérité. L'approche minimaliste des dirigeants immigrant aux services en français, ainsi que le manque d'investissement de la communauté franco-sudburoise pour raffiner le bilinguisme municipal, ont contribué à creuser l'inégalité entre l'anglais et le français. Ce rapport d'enquête raconte l'histoire des politiques de bilinguisme sudburoises, établit des parallèles avec Moncton et Ottawa, deux villes bilingues d'envergure, et signale sept opportunités de pratiques gagnantes qui pourraient renverser la vapeur dans la ville du nickel.

# Table des matières

Introduction.....	4
Reconnaissance, insécurité linguistique et habilitation .....	4
Questions et démarche.....	6
Genèse du bilinguisme au Canada (1867-1967) .....	7
Le bilinguisme administratif avant les années 1960.....	7
Sudbury et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.....	9
L'utopie des premières politiques (1968-1985).....	12
Un premier revers à Sudbury .....	12
Ottawa, capitale fédérale ou ville de l'Ontario ? .....	14
Les premiers règlements dans la région de Sudbury.....	15
La mort des districts bilingues .....	22
Un bilinguisme provincial, à petits pas.....	23
La traversée du désert pour le bilinguisme municipal (1986-2001).....	25
Le rendez-vous manqué de la <i>Loi sur les services en français</i> .....	25
Le drame des fusions municipales.....	30
Des progrès, parmi des problèmes systémiques (2002-2022) .....	35
De nouvelles pratiques ailleurs.....	35
Le malaise entourant le drapeau franco-ontarien à l'hôtel de ville .....	37
L'initiative « Sudbury, ville bilingue » .....	38
Le français, langue de service .....	41
Le français, langue de travail.....	44
Sept opportunités pour le Grand Sudbury .....	49
Rédiger un règlement costaud surveillé par le commissariat provincial... 49	
Élargir durablement les capacités bilingues du personnel.....	50
Établir des équipes travaillant en français .....	52
Fixer un délai pour que les chefs de service soient bilingues.....	53
Développer l'affichage commercial bilingue.....	54
Appuyer la mise sur pied d'un organisme « Dialogue Grand Sudbury » .....	55
Élaborer une évaluation et des plans stratégiques quinquennaux.....	56
Un moment pour agir.....	58
Notes .....	62

## Introduction

Un anniversaire peut servir à retracer le chemin parcouru et à éclairer des pistes de réflexion pour l'avenir. En 2023-2024, les politiques de bilinguisme municipal du Grand Sudbury ont 50 ans. Il faut bien dire « les » politiques, car la municipalité régionale de Sudbury, ainsi que les villes de Rayside-Balfour, de Sudbury et de Valley East en ont chacune adopté. Ces politiques quasiment identiques tentaient de donner des assises au bilinguisme franco-anglais en instaurant le français comme une langue normale. La fusion des deux paliers de gouvernements municipaux le 1<sup>er</sup> janvier 2001 a mené la nouvelle Ville du Grand Sudbury à adopter une politique de services en français, à la fois plus minimaliste et plus prescriptive.

En tant que siège du gouvernement fédéral, Ottawa pourrait justifier l'existence officielle de son bilinguisme que par la dimension symbolique pour le Canada, mais comment expliquer que des politiques similaires ont aussi été adoptées ailleurs? C'est parce que la présence d'un fort contingent de citoyens de la langue officielle minoritaire sur le territoire municipal compte pour beaucoup. La politique d'Ottawa se justifie autant par son statut de capitale si pas plus par la présence de 140 000 résidents de langue française sur son territoire. Car juridiquement, elle n'est qu'une municipalité de l'Ontario fournissant des services de proximité. D'ailleurs, l'aspect symbolique du bilinguisme est souvent associé à sa position dans ce que Richard Joy appelait la « ceinture bilingue<sup>1</sup> », une région de contact, entourant le Québec. Ottawa et Sudbury se situent dans cette « ceinture » de rencontre entre les francophones du Nord ontarien et québécois et les anglophones du sud de l'Ontario. Le Grand Sudbury a déjà eu une population à 40 % francophone. À cette justification démographique s'est rajoutée une justification symbolique, puisque la ville s'est approprié le statut de « capitale culturelle de l'Ontario français » depuis les années 1970. L'existence du bilinguisme municipal y reflète donc une réalité concrète et symbolique.

### *Reconnaissance, insécurité linguistique et habilitation*

Les politiques de reconnaissance sont des mesures qui permettent à l'État de « voir » les traits distinctifs de citoyens appartenant à une minorité. Dans le cas des francophones, devenus minoritaires au Canada dans les années 1850, les politiques de reconnaissance ont cherché à rehausser le statut du français<sup>2</sup>. La *Loi sur les langues officielles* (1969), la *Loi sur les services en français* (1986), ainsi que les politiques de bilinguisme du Grand Sudbury (1973-1974) constituent des exemples de mesures qui ont « vu » les Canadiens français, en assurant que le français soit

présent dans les gouvernements qui les représentent et à qui ils paient leurs impôts. Ces politiques ont cherché à corriger certaines injustices infligées par deux siècles de règne britannique au Canada. Le gouvernement fédéral a aussi développé des programmes pour l'animation socioculturelle des organismes francophones en 1969 et a soutenu les provinces pour élargir de l'éducation de langue française à partir de 1970. La seconde mouture de la *Loi sur les langues officielles* (1988), engage l'État à « favoriser l'épanouissement » et à « assurer le développement » des communautés franco-canadiennes.

L'insécurité linguistique se réfère aux effets de l'anglo-normativité sur les francophones hors Québec. La dévalorisation du français se manifeste par l'intimidation ressentie en présence d'une personne parlant un français standard ou par une habitude de taire sa langue en présence d'un anglophone. Dans son analyse des milieux de travail bilingues, le sociolinguiste Matthieu LeBlanc note que « l'emploi du français dans toutes les situations de communication demeure problématique » et que les environnements de travail sont « encore largement dominés par l'anglais<sup>3</sup> ». L'insécurité est aussi renforcée par le « franglais », soit la transposition « dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais<sup>4</sup> ». Le franglais est souvent associé à l'assimilation et nourrit des discours selon lesquels l'« impureté » justifierait l'extinction du français. Selon les sociopédagogues Réal Allard, Kenneth Deveau et Rodrigue Landry, les compétences linguistiques et la confiance identitaire influent toutes deux sur les comportements des locuteurs<sup>5</sup>. Ils ont cerné trois milieux – la famille, le réseau institutionnel francophone et la localité – comme les pôles influant sur la sécurité linguistique et culturelle du francophone. Les contacts linguistiques dans ces trois milieux génèrent, chez l'individu, une perception de la vitalité de son groupe et du statut de sa langue. Landry, Allard et Deveau ont estimé « à environ un tiers<sup>6</sup> » l'influence de la localité sur les comportements langagiers. Autrement dit, l'anglo-normativité des commerces et des municipalités contribue à la fragilisation culturelle et linguistique des francophones...

L'« habilitation » politique est un concept qui s'inspire de l'expérience des pays européens qui, pour maintenir la paix, ont aménagé des mécanismes d'autonomie politique et territoriale pour leurs minorités nationales. Une « reconnaissance politique » accrue des francophones hors Québec serait, selon le politologue Christophe Traisnel, un moyen de « faire mieux » et de « sortir du modèle canadien<sup>7</sup> » pour imaginer la prochaine génération de mesures pouvant leur assurer une stabilité culturelle et linguistique. Selon le politologue Rémi Léger, il s'agit du début « d'une réflexion plus large sur les conditions de la justice dans le cas de la francophonie canadienne<sup>8</sup> ». La notion d'« habilitation », utilisée en psychologie communautaire et en développement international, propose le renforcement du pouvoir d'un groupe, pour passer d'une relative impuissance à une prise en charge de son destin.

Au cours de leur histoire, les francophones hors Québec ont réclamé des leviers (des écoles, des conseils scolaires et des agences gouvernementales) pour rehausser leur capacité d'agir. C'est ce que la politologue Stéphanie Chouinard assimile à une forme d'« autonomie non territoriale<sup>9</sup> ». Depuis les années 1990, les gouvernements fédéral et ontarien ont développé des mécanismes de gestion horizontale, où des fonctionnaires et des organismes francophones se concertent sur le déploiement de programmes. Dans une prochaine étape d'habilitation, on pourrait imaginer des mécanismes où « des représentants et des représentantes dûment élus gèreraient une enveloppe budgétaire », d'avancer Léger, « leur permettant d'établir une programmation [...] selon des objectifs définis par les francophones eux-mêmes et non par le gouvernement<sup>10</sup> ».

## *Questions et démarche*

Les politiques de bilinguisme de 1973-1974 et de 2001 sont des mesures de reconnaissance, qui ont contribué à la sécurité linguistique des Franco-Sudburois sans toutefois favoriser leur habilitation politique. Elles ont contribué à légitimer le français dans l'espace public, mais aussi à chasser le français comme langue de travail au sein de l'administration municipale. Est-ce un résultat paradoxal ?

Ce récit retrace la genèse et l'évolution du bilinguisme municipal dans le Grand Sudbury. Nous nous sommes d'abord inspirés des dossiers pertinents au bilinguisme administratif dans les archives de l'ACFO du grand Sudbury, puis d'articles de journaux, repérés par mot clé à l'aide d'instruments de recherche, pour *L'Ami du peuple*, *Le Droit*, *Le Voyageur* et *The Sudbury Star*. Enfin, nous avons interviewé une dizaine d'élus (actuels et anciens), quelques militants de l'ACFO (actuels et anciens), une dizaine d'employés municipaux (actuels et anciens) et quelques chercheurs, afin d'éclairer les dimensions peu documentées de cette histoire, d'enrichir la comparaison avec le bilinguisme pratiqué à Moncton et à Ottawa et de cerner les opportunités qui se présentent à la Ville du Grand Sudbury de nos jours.



# Genèse du bilinguisme au Canada (1867-1967)

## *Le bilinguisme administratif avant les années 1960*

Hormis une parenthèse unilingue anglaise dans les années 1840, le français a toujours bénéficié d'une reconnaissance officielle au Canada. Dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, les autorités reconnaissent l'utilisation du français et de l'anglais à la Chambre des communes et dans les tribunaux fédéraux. Le gouvernement de Mackenzie King élargit les mesures de reconnaissance pour le français : entre 1927 et 1936, les timbres, les chèques gouvernementaux et la monnaie deviennent bilingues. En 1934, un bureau de traduction ouvre ses portes<sup>11</sup>. Puis la *Loi modifiant la Loi du service civil* de 1938 établit une liste des bureaux fédéraux à l'extérieur du Québec qui devraient pouvoir fournir des services en français; la région de Sudbury figure dans cette liste<sup>12</sup>. King ne remet pas en cause la dominance de l'anglais dans la fonction publique, mais constitue des sections linguistiques lorsqu'il crée la Société Radio-Canada en 1936 et l'Office national du film en 1939, permettant au français d'y devenir une langue de travail. Certains y verraient une modeste reconnaissance de l'autonomie des francophones au sein de l'État, du moins dans le domaine culturel.

Les mines et les forêts du nord de l'Ontario ont attiré des anglophones de l'Est et du Sud, mais aussi plusieurs Canadiens français. Le premier conseil municipal de Sudbury en 1893 compte un maire (Jean-Étienne Fournier) et des échevins canadiens-français. À l'époque, le conseil compte six sièges – deux pour chacun des quartiers : le sud, le centre-ville et le Moulin-à-Fleur. Ce dernier est systématiquement représenté par deux francophones. Autrement dit, les Canadiens français ont toujours été représentés au conseil municipal. L'Association des citoyens canadiens-français, fondée par le quincaillier Félix Ricard, vise à faire élire, à l'élection municipale du 7 janvier 1918, des échevins sympathiques aux luttes francophones. Parmi celles-ci, le combat contre le règlement 17, qui interdit l'enseignement en français depuis 1913, usurpe beaucoup d'énergies<sup>13</sup>. Pourtant, les échevins canadiens-français ne proposent presque jamais des politiques particulières à leur groupe national. D'ailleurs, la fonction ne semble pas attirer les Canadiens français militant pour l'enseignement en français; ceux-ci sont plutôt portés à s'engager en politique scolaire ou fédérale<sup>14</sup>. L'attraction de « travaux<sup>15</sup> » d'infrastructure dans leur quartier est souvent le but des personnes qui s'engagent en politique municipale. D'ailleurs, il ne passe pas plus qu'un maire canadien-français par génération : Joseph Alfred Laberge en 1920, Léo Landreville en 1956, Maurice Lamoureux en 1981 et Paul Lefebvre en 2022. La plupart du temps, les candidats francophones à la mairie – Oscar Noël de Tilly

en 1935, André Roy en 1976, Louise Portelance en 2003 ou Ron Dupuis en 2014 – mordent la poussière.

Le conseiller (et futur maire) Jim Gordon racontera que, dans les années 1950, on entend du français à « chaque étage » de l'hôtel de ville de Sudbury. Des fonctionnaires canadiens-français servent des citoyens canadiens-français dans leur langue, puis les fonctionnaires finlandais, italiens et ukrainiens (trois groupes immigrants importants dans la ville du nickel) font de même, même si la seule langue de l'administration municipale est l'anglais. La Ville offre des infrastructures de loisirs, mais ne soutient pas financièrement la culture, à une exception près : la Bibliothèque publique de Sudbury, qui existe depuis le tournant du 20<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. La demande pour des livres en français a dû se faire assez tôt, puisque les écoles séparées (École d'Youville, 1894; École St-Louis-de-Gonzague, 1915) sont trop pauvres pour se procurer plus que des manuels scolaires. En décembre 1951, la bibliothécaire en chef, Isabel McLean, affirme qu'on a acheté pour 2 100 \$ de livres en français au cours de l'année, soit 36 % du budget des acquisitions. Ce taux correspond exactement à la proportion de Canadiens français dans la ville. Au moment d'établir les allocations pour 1952, le président du conseil de bibliothèque, George Thompson, et l'administrateur francophone Walter Bradley<sup>17</sup> se livrent à un échange musclé. Lorsque Thompson propose de retrancher « un peu de cette somme pour des livres d'autres langues », Bradley lui répond que la somme pourrait sortir de l'allocation des livres en anglais. Le président justifie sa suggestion en invoquant que les livres en français sont moins consultés. Bradley lui répond que les Canadiens français sont bilingues, qu'ils sont obligés de consulter, en anglais, des livres indisponibles dans leur langue. Lorsqu'on prend en compte cette réalité, le fait que 3 109 livres français ont circulé sur 21 106 volumes consultés (ou 15 %) ne suggère pas un achalandage tellement faible. Thompson revient à la charge que les résidents finnois ont autant droit à des livres dans leur langue que les francophones, mais Bradley lui répond par une leçon d'histoire sur les peuples fondateurs du Canada et les droits égaux garantis par la Confédération. N'est-ce pas normal, interroge Bradley, qu'on ait un budget annuel pour des livres en français et en anglais et pas dans les autres langues? Visiblement frustré, Thompson relance la flèche en disant que les francophones ne consomment pas assez de livres en français pour justifier le maintien de leur part du budget à 36 %. « *If the French-speaking people are not prepared to support the library with taxes and use, what right have they to have books on the shelves in their own language*<sup>18</sup> ? », demande-t-il. « *As much right as any resident, this is a bilingual country*<sup>19</sup> », rétorque Bradley.

On ne connaît pas le dénouement de ce dossier particulier, mais le débat fait écho à un échange qui aurait pu avoir lieu cent ans plus tôt ou cinquante ans plus tard : tandis que les francophones tendent à se voir comme partenaires égaux aux anglophones dans la Confédération, les anglophones veulent protéger la prédominance de l'anglais

en reléguant le français à une « seconde » langue officielle, pas loin devant les autres langues parlées par les Néo-Canadiens.

## *Sudbury et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*

L'urbanisation, l'industrialisation et les médias de masse fragilisent la transmission du catholicisme et de la culture canadienne-française chez les jeunes. Pendant les décennies 1930 à 1950, l'élite cléricale et professionnelle relance leurs projets de colonisation et multiplient les coopératives et les associations canadiennes-françaises. Ce réseau parallèle à l'État contribue à l'habilitation des Canadiens français mais se montre parfois impuissant à remédier à l'unilinguisme anglais de plusieurs milieux de travail et à l'infériorité économique des francophones<sup>20</sup>.

En 1963, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement reproche à la fonction publique de percevoir le français non pas comme « un instrument d'administration efficace<sup>21</sup> », mais comme une obligation de traduire, de l'anglais vers le français, ses publications officielles. L'assimilation des francophones dans les Forces armées et le long délai de publication des versions françaises des documents gouvernementaux apparaissent comme des failles qui font des fonctionnaires francophones des citoyens de seconde zone<sup>22</sup>. Devant une situation qui risque de devenir explosive, le premier ministre Lester B. Pearson met sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dont le mandat est de :

Faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport<sup>23</sup>.

Dès l'automne 1963, les commissaires partent à la rencontre des Canadiens dans une série de consultations publiques sur le renouvellement du « partenariat » entre les deux sociétés fondatrices. À Sudbury, le 25 mars 1964, 900 personnes participent à un échange « amical » de « points de vue<sup>24</sup> » selon le *Star* :

*Speakers clashed on issues of education, religion, language rights and cultural identification, but the mood generally was relaxed and cordial, with hand-clapping and laughter far outstripping some scattered boos<sup>25</sup>.*

Selon les participants francophones, le biculturalisme et le bilinguisme sont des composantes intrinsèques au partenariat canadien, modèle qui se compare à d'autres états multinationaux comme la Belgique ou la Suisse. Pour les anglophones, le partage d'une seule langue comme dénominateur favorise le vivre-ensemble des groupes variés, un peu comme aux États-Unis. Il ne semble pas venir à l'esprit de ces intervenants ce qu'ils ressentiraient si on leur demandait d'abandonner leur langue au nom du bien commun. Avant tout, c'est la colère latente que la consultation a dévoilée au grand jour, selon *L'Ami du peuple* :

Au grand soulagement de tous, la discussion publique prit fin, alors que les membres de la Commission en avaient plein leur casque et ils nous ont laissé avec des visages qui trahissaient une fatigue, résultat sans doute de quelques nuits d'insomnie<sup>26</sup>.

Au cours des prochaines années, la Commission tiendra d'autres audiences, toutes aussi houleuses, ailleurs dans le pays; autant de preuves, s'il en fallait, de la dysfonction du régime fédéral canadien. Certains commissaires sont découragés par ce mal-être, mais le gouvernement n'attend pas leurs recommandations pour poser des gestes en vue de dénouer la crise. En avril 1966, Lester Pearson déclare que la fonction publique utilisera désormais l'anglais et le français dans les communications internes, recrutera davantage de francophones dans ses rangs, puis s'efforcera à créer un climat propice au français. Dans 82 régions au pays, où une minorité de langue officielle forme au moins 10 % des habitants ou compte au moins 10 000 personnes, la connaissance des deux langues sera un critère de qualification pour le recrutement<sup>27</sup>. La nouvelle politique doit, selon Pearson, « renforcer l'unité nationale sur la base de l'égalité des droits et des chances pour les Canadiens, qu'ils soient d'expression anglaise ou d'expression française ». La politique sera appliquée « graduellement [...] d'une façon qui ne cause aucune injustice [...] à la carrière des fonctionnaires [...] ni malentendu<sup>28</sup> ». Désormais, le nombre d'employés bilingues devra plutôt refléter le poids local de la minorité.

En décembre 1967, la Commission Laurendeau-Dunton propose que les provinces constituent de pleins régimes scolaires pour la minorité de langue officielle :

*The impossibility of living a full life in French outside Quebec, and even in certain parts of Quebec, is certainly one cause of the present crisis in Canada [...]. What is less and less acceptable is not so much that Quebec, with its large English-speaking minority, is bilingual, but that, despite their sizable French communities, Ontario and New Brunswick are not [...]. This flagrant inequality must be corrected as soon as possible if we are really to achieve equal partnership in Canada<sup>29</sup>.*

Plus on se rapproche du Québec, plus la proportion de francophones est élevée. C'est ainsi qu'on propose de reconnaître l'existence de la « ceinture bilingue ». Le taux de rétention linguistique s'élève à 84 % dans le Nord-Est ontarien, preuve que la région atteste d'une « vitalité remarquable<sup>30</sup> » et mérite le statut de district bilingue.

En juillet 1969, le gouvernement fédéral procède à une intervention plus globale. La *Loi sur les langues officielles* comprend 39 articles, dont les suivants :

Article 2 : L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux [...].

Article 13 (1) : Un district bilingue créé en vertu de la présente loi est une subdivision administrative délimitée [...]. (6) Une proclamation créant un district bilingue ou modifiant ses limites prendra effet, pour ce district, dans les douze mois de l'émission de la proclamation, à la date fixée dans cette dernière<sup>31</sup>.

À court terme, la *Loi* veut faire du français une langue normale de l'État fédéral. À moyen terme, elle appelle aux autres paliers de gouvernement à faire de même.

# L'utopie des premières politiques (1968-1985)

## *Un premier revers à Sudbury*

Ces interventions pour normaliser le français sont unanimement applaudies par les francophones. Une légère majorité d'anglophones approuvent aussi des mesures pour reconnaître les langues officielles. C'est le début d'un temps nouveau pour les francophones hors Québec, qui obtiennent, pour la première fois, un soutien gouvernemental à leurs luttes. Dans l'esprit de la Révolution tranquille, ces mesures inspirent des Franco-Ontariens à poser des gestes qu'ils n'auraient pas posés quelques années plus tôt. Le 5 mars 1968, alors qu'on a appris que le nord-est de l'Ontario sera désigné district bilingue, l'échevin de Sudbury, André Roy, dépose une motion au conseil. Celle-ci dirige le secrétaire-trésorier de la Ville à évaluer le coût de traduction des panneaux routiers, des lois fiscales et des procès-verbaux du conseil municipal, tout comme le coût d'avoir des standardistes bilingues à l'hôtel de ville. Roy rappelle que 34 % des résidents de Sudbury sont francophones et qu'il n'y a plus de raison, « sauf pour le coût », de continuer à leur refuser « de se servir de leur propre langue dans leurs rapports avec le gouvernement local<sup>32</sup> ». Les neuf conseillers anglophones votent contre la motion et s'en défendent en disant qu'elle est arrivée au conseil comme un cheveu sur la soupe. Doit-on en déduire qu'ils n'avaient pas vu la une du *Star* le 6 décembre 1967 sur l'avènement d'un district bilingue dans la région? Pendant quelques semaines, cet événement fait sensation dans la presse locale et nationale. Le *Sudbury Star* ajoute son grain de sel dans un éditorial qui défend l'anglais langue commun, par souci d'efficacité :

*Along with bilingual street signs would come such duplications of service as the translation and preparation of all committee and council minutes in French, presumably the use of French in addition to English at meetings and to take care of the obvious problem, the employment of translators at such meetings. This would be expensive, impractical and unnecessary [...]. Will the French language on washroom doors in addition to English achieve a real stride toward unity in Canada? [...] It is a visible concession which is nothing more than that. It is meaningless<sup>33</sup>.*

L'éditorial du journal ne reconnaît pas la dimension symbolique du bilinguisme ni le leadership moral dont la ville pourrait faire preuve. Le *Star* publie néanmoins des lettres d'opinion qui ne concordent pas avec son point de vue, dont celle du citoyen Robert Millette :

*The majority of French Canadians in Sudbury are very much convinced that they belong to Canada as a whole [...]. Until recently, [...] if an incident occurred in which French-Canadian rights came up, any self-respecting English-speaking Canadian would raise his eyebrows in dismay, acting surprised that anyone should be so rude as to mention such things in polite company [...]. It would seem that The Sudbury Star has not yet grown out of such antiquated attitudes [...]. Surely you cannot fail to understand that a harmony which imposes official linguistic silence to French Canadians is of the same nature as one that would stifle their culture and growth [...]. Now, if we are to preserve and develop a French-Canadian culture outside Quebec, we must have the means of doing so [...]. We must create in French, entertain and be entertained in French, study and work in French, and be served and welcomed in French. If French is to be only tolerated as "another of the many languages in this community," it will disappear like all the other languages of this community save English<sup>34</sup>.*

À la réunion du 19 mars 1968, André Roy revient à la charge en présentant une motion pour que le conseil exprime « son désir de coopérer dans l'implantation des nouvelles politiques bilingues référées dans le discours du Trône », que le greffier prépare un rapport pour estimer les coûts de l'implantation du bilinguisme dans la municipalité, et « que la province supporte le coût initial des programmes spécifiques à l'implantation<sup>35</sup> ». La motion est défaite par 10 voix (anglophones) contre 7 (francophones). Une seconde motion pour créer un comité chargé d'étudier les conséquences des districts bilingues sur les services gouvernementaux à Sudbury est aussi défaite, Jim Gordon étant le seul élu anglophone à l'appuyer. L'étudiant de l'Université Laurentienne, Étienne St-Aubin, interprète ces votes comme étant une démission morale, « à l'extérieur du *momentum*<sup>36</sup> » pour le bilinguisme. *Le Droit* d'Ottawa condamne le résultat comme étant « d'une étroitesse d'esprit incommensurable » et « une manifestation d'esprit fossile<sup>37</sup> » par les conseillers anglophones. À Montréal, *Le Devoir* y voit un signe annonciateur de défis à venir :

Il ne faudrait pas s'étonner si les provinces anglaises éprouvent quelque difficulté à obtenir la coopération de leurs municipalités lorsqu'il s'agira pour elles de mettre en pratique les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton au chapitre des districts bilingues [...]. Si le gouvernement local décide de rester en dehors du courant, les districts en question ne seront qu'imparfaitement bilingues, car la part prévue pour les municipalités est fort importante<sup>38</sup>.

Selon *L'Ami du peuple*, l'enjeu est névralgique à la survie du pacte entre « les deux partenaires fondateurs du pays » :

Les Canadiens français de Sudbury n'ont pas à quémander leur droit de cité. Ils sont là depuis un siècle. Ils ont défriché, peuplé, aménagé le territoire [...]. Un Sudbury bilingue n'est pas une agglomération où les Canadiens français seront gentils de bien vouloir parler et accepter l'anglais comme la langue officielle et unique de la communauté. Sudbury, pour être bilingue, devra « tenir compte » à tous les niveaux et à tous les échelons de la vie civique, du caractère bilingue de la communauté<sup>39</sup>.

## *Ottawa, capitale fédérale ou ville de l'Ontario ?*

Entretemps, le statut d'Ottawa fait l'objet de débats tout aussi vifs. Siège du gouvernement fédéral, elle n'est légalement qu'une ville de l'Ontario. Symboliquement, elle a été choisie par la reine Victoria puisque ce territoire riverain constituait un lieu de rencontre entre francophones et anglophones. Par la création de la Commission de la capitale nationale en 1959, l'État fédéral a voulu participer à l'embellissement de la ville. La Commission Laurendeau-Dunton s'est penchée sur la fonction publique fédérale et l'administration municipale, qu'elle aurait aimé transformer en modèle de la dualité nationale. Or, la ville s'est montrée réfractaire aux commissaires, sous prétexte qu'elle n'aurait pas eu la juridiction pour se pencher sur le fonctionnement interne d'une ville ontarienne, malgré les mobilisations de certains conseillers francophones pour y introduire le bilinguisme<sup>40</sup>. Ceux-ci argumentent que la capitale du Canada devrait avoir le leadership moral de reconnaître l'égalité de statut des deux langues officielles. En 1970, la Commission imagine une transformation radicale de l'administration publique et de la vie civique :

Il faudrait que tout citoyen de la capitale ait le choix de vivre complètement sa vie en français ou en anglais, sans éprouver le sentiment d'y perdre ou d'être privé, relativement à ce qu'aurait apporté l'autre choix. Tel est, à notre avis, le seul fondement réaliste d'une participation pleine et entière de tous les Canadiens à la vie de la capitale<sup>41</sup>.

Le maire Kenneth Fogarty ne veut pas donner l'impression qu'il cède à un groupe de pression. Selon les politologues François Charbonneau et Samuel Coeytaux, la politique « a clairement valeur de symbole puisque, dans son esprit, la Ville est en quelque sorte déjà bilingue et ne fait qu'annoncer, pour la forme, cette "vérité"<sup>42</sup> ». Le 19 octobre 1970, 21 des 22 échevins votent en faveur d'une première politique qui engage la municipalité à « prodiguer des services et communiquer avec le public dans les deux langues officielles » et à trouver les moyens pour « que les employés municipaux francophones et anglophones so[ie]nt capables de travailler dans leur langue maternelle<sup>43</sup> ». Le conseil précise aussi que :



Le français et l'anglais sont les langues officielles de la Ville d'Ottawa; Tous les documents municipaux produits à destination du public doivent être publiés dans les deux langues officielles lorsque le Bureau des commissaires juge que c'est nécessaire [...]; Pour les panneaux de signalisation routière, les symboles internationaux doivent être utilisés et, lorsque ceci n'est pas possible, toute signalisation doit être effectuée de manière bilingue<sup>44</sup>.

Pour assurer la mise en œuvre de ces mesures, la Ville crée le poste de conseiller en bilinguisme, signe un contrat pour obtenir des services de traduction et établit un programme facultatif de cours de langue seconde pour les employés unilingues.

### *Les premiers règlements dans la région de Sudbury*

Voulant aussi contribuer à la « Confédération de demain », le 3 mai 1971, le premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, annonce que des services provinciaux pourront être offerts en français dans les régions où 25 % des résidents sont francophones<sup>45</sup>. La politique permet aux ministères et aux agences provinciales à produire des documents officiels bilingues et des panneaux routiers bilingues pour le Nord et l'Est, ainsi qu'à former du personnel bilingue. Cette politique aborde aussi le bilinguisme dans les municipalités :

Nous comptons apporter des modifications à la Loi municipale en vue de permettre à n'importe quelle municipalité ontarienne de fournir des services en français et en anglais [...]. Nous mettrons à la disposition des représentants municipaux élus [...] les cours de langue fournis par le gouvernement. Des cours seront aussi fournis, en français [...] aux greffiers, aux évaluateurs et aux trésoriers, selon les besoins [...]. Dans le but d'alléger le fardeau qui pourrait être imposé aux municipalités participantes, le gouvernement étudiera la possibilité de rembourser lesdites municipalités [...]<sup>46</sup>.

Toute la région de Sudbury, hormis Capreol et Walden, dépasse le seuil minimal de 25 % de francophones. La disponibilité de subventions provinciales pour encourager le bilinguisme municipal aura un effet persuasif auprès des échevins de Sudbury...

La municipalité régionale de Sudbury – qui désormais la Ville de Sudbury et cinq nouvelles villes taillées à partir des cantons environnants le 1<sup>er</sup> janvier 1973 – libère certains employés pour qu'ils suivent des cours de français offerts par le Centre des Jeunes de Sudbury, aux frais du gouvernement provincial<sup>47</sup>. Pour sa part, la police

régionale encourage ses agents à suivre des cours de français pendant leur temps libre<sup>48</sup>. L'administration prépare le terrain en présentant le bilinguisme comme une « formalisation » des services en français déjà disponibles. En novembre, le Conseil régional se penche sur « un règlement concernant l'utilisation des langues anglaise et française ». Le *Sudbury Star* montre que les perceptions ont changé en cinq ans :

*All regional publications and notices to the public will be issued in both English and French in the future [...]. Council has directed staff to prepare a bylaw detailing provisions of the new approach to "official" bilingualism [...]. Nineteen of the 20 councilors voted in favor of the principle of bilingualism. Capreol Mayor Harold Prescott [...] said costs to the taxpayers would be increased dramatically if all advertising and notices are produced in both English and French. Rayside-Balfour Mayor Gilles Pelland took exception to Prescott's statements, saying "it is a necessity to provide both languages." Pelland said there are many people in his town who read only French and the regional administration "owes them" some consideration [...]. Chairman Don Collins pointed out there would be no extra cost to the regional taxpayers since the province subsidizes bilingual expenditures of the nature proposed. Collins said he personally supported the bylaw which was drafted with the intention of "indicating to the province that we are indeed serious about providing a two-language system here in Sudbury"<sup>49</sup>.*

Le 12 décembre 1973, un règlement, selon lequel il serait « désirable d'établir une politique pour l'utilisation des langues anglaise et française pour les services et agences du gouvernement régional<sup>50</sup> » est adopté. Rattachée au règlement, une « cédule » précise le sens que les conseillers attribuent à la mesure :

### **Prise de conscience**

La municipalité régionale de Sudbury reconnaît le caractère cosmopolite de la région de Sudbury et tout en étant d'accord que la langue des affaires de la communauté soit l'anglais, elle réalise et comprend bien le désir des départements et des agences au sein de la municipalité de servir et de communiquer avec le public dans les deux langues officielles.

### **Les buts**

De permettre à tout employé d'exercer sa propre langue au travail, de créer une ambiance qui saura encourager l'emploi des deux langues officielles; de toujours s'efforcer d'offrir au public des services bilingues et en d'autres langues même, basés sur les objectifs suivants.

### **Les objectifs**

- De favoriser un personnel bilingue qui puisse converser couramment dans les deux langues officielles au poste de tableau central de

distribution, à celui de réceptionniste ou dans quelqu'autre poste qui donne lieu à un contact fréquent avec le public.

- D'adopter une politique d'embauchement qui soulignera le désir d'avoir des gens bilingues dans les divers champs de travail et des gens de langue différente postés ça et là à l'intérieur de tout le corps travaillant du système municipal.
- De produire dans les deux langues officielles la logographie, l'écusson officiel, les enseignes publiques et aussi toute forme de renseignements publics.
- De faire la correspondance dans l'une ou l'autre des langues officielles au choix de celui ou celle qui a fait la demande de renseignements.
- D'encourager ses employés à suivre des cours de langue française ou anglaise aux dépens de la Corporation ou de la province d'Ontario en vue d'améliorer l'habileté du personnel à converser et à travailler dans les deux langues officielles.
- De sauvegarder les droits et les privilèges présentement reconnus par les employés unilingues<sup>51</sup>.

Le but est de créer « une ambiance qui saura encourager l'emploi des deux langues officielles » et de « permettre à tout employé d'exercer sa propre langue au travail »; la région souhaite augmenter ses capacités bilingues de façon continue en offrant des cours de formation et l'embauche de personnel bilingue. Selon le *Star*,

*[T]he region will adopt recruitment policies which will emphasize the desirability of hiring bilingual persons in each of the functional work areas and have multilingual persons located throughout the work force*<sup>52</sup>.

En janvier 1974, les villes de Valley East et de Rayside-Balfour, toutes deux à majorité francophone, emboîtent le pas avec des règlements quasiment identiques à celle de la région<sup>53</sup>. Utopiques, elles visent à transformer la culture organisationnelle. Le moment est opportun puisque la municipalité régionale et les cinq autres nouvelles villes sont en train d'établir leurs cultures institutionnelles.

La Ville de Sudbury prend plus de temps pour se positionner, peut-être parce que, contrairement aux administrations régionale et municipales de la Vallée, les francophones n'y sont pas majoritaires. Le conseil aborde la question le 22 octobre 1974. Les bancs de l'auditoire sont bondés de francophones. Selon *Le Voyageur*,

Malgré le nombre imposant de francophones qui assistaient à la réunion du conseil, qui s'est déroulé[e] dans une atmosphère assez calme. La

foule n'a fait connaître son mécontentement qu'à une seule reprise, se contentant de brandir quelques affiches de « Sudbury ville bilingue ».

Les échevins [André] Roy et [Ricardo] de la Riva se sont élevés contre l'inclusion des autres langues dans le texte de loi et le maire [Joe] Fabbro a approuvé ces derniers en votant contre l'amendement proposé [...]. Le texte de loi était rédigé dans les deux langues officielles du pays et le maire en a fait la lecture en français [...]. L'échevin Tom Zaitz a demandé qu'une étude soit entreprise d'abord pour déterminer les coûts de l'implantation du bilinguisme à l'hôtel de ville. M. Murray Davidson a répondu que les coûts seraient minimales puisque le bilinguisme était déjà pratiqué à l'hôtel de ville. L'échevin Dow pour sa part s'est dit insulté d'une lettre qui lui a fait parvenir l'ACFO régionale et qui n'avait pas été traduite en anglais<sup>54</sup>.

Adopté à l'unanimité, l'arrêté 178 précise les directives « concernant l'usage de l'anglais, du français, et d'autres langues, pour exécuter les programmes et travaux de la Corporation<sup>55</sup> », dans une formule légèrement différente des trois autres règlements. L'arrêté (c'est le terme qu'on utilise dans la version française) veut « créer une ambiance qui encouragera l'usage des deux langues officielles », appelant le personnel à « toujours s'efforcer d'offrir au publi[c] des services bilingues<sup>56</sup> ». Elle souhaite « avoir un personnel bilingue, qui parle couramment les deux langues officielles » et signale « les avantages d'avoir [...] des gens multilingues ». Avec l'avènement des programmes d'immersion française à Sudbury, certains ont l'impression que l'unilinguisme anglais va disparaître dans la prochaine génération.

Dans leurs titres respectifs, le *Star* parle d'une « politique non écrite<sup>57</sup> », tandis que *Le Voyageur* présente une « loi<sup>58</sup> », dans des choix qui annoncent l'importance différenciée que les anglophones et les francophones accorderont à ce qui est, légalement, un règlement municipal. Pendant la campagne électorale qui suit, André Roy prend acte du temps nouveau en distribuant des affiches électorales bilingues dans son quartier - une première - avec le slogan « Votons pour un progrès constant<sup>59</sup> » en français. Quelques jours plus tard, l'ACFO régionale ajuste sa mission pour qu'elle « voie au développement et à l'épanouissement des Franco-Ontariens<sup>60</sup> ».

Le bilinguisme municipal assure-t-il mieux les droits des francophones à Rayside-Balfour et à Valley East ? La forte proportion d'employés francophones et bilingues suggère que les résidents éprouvent rarement des difficultés à obtenir des services ou des documents dans leur langue. Quant à la Ville de Sudbury, selon la couverture qu'en fait *Le Voyageur*, elle semble peiner à respecter son propre règlement. En juin 1975, l'échevin du Moulin-à-Fleur, Ricardo de la Riva, se réjouit de l'installation de panneaux de signalisation bilingues, de l'embauche d'une standardiste bilingue et de la production d'informations en français. Toutefois, il est renversé que la ville ait

produit des bacs d'ordures sur lesquels on a imprimé le slogan *Keep Our City Clean* seulement :

[C]omme d'habitude, la ville a oublié qu'elle était bilingue. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques des résidents du Moulin à Fleur qui se plaignent de cette situation. Qui donc fait les décisions finales relatives au bilinguisme à Sudbury? Est-ce qu'on a au moins le souci de consulter la coordonnatrice du bilinguisme? Ne pourriez-vous pas, messieurs, vous servir des poubelles pour commencer à appliquer le bilinguisme à Sudbury<sup>61</sup> ?

Le conseiller Maurice Lamoureux renchérit que les fonctionnaires éprouvent un problème d'« attitude<sup>62</sup> » à l'égard de la production de documents dans les deux langues. Le *Star* concède que « l'avenir des gens français dépend de la reconnaissance<sup>63</sup> ». Le conseiller Jim Gordon trouve que ses collègues n'en demandent pas trop et craint l'émergence de « confrontations » si rien n'est fait pour corriger le tir. Il cite en exemple que la standardiste avait ajouté le « bonjour » dans sa salutation, avant de l'abandonner à cause de l'« harcèlement » qu'elle a subi. Le maire Joe Fabbro intervient pour qu'elle réintroduise le « *hello, bonjour* ».

La coordination du bilinguisme est d'abord un poste d'étudiant, créé en mai 1975. Denise Riel agit comme la première « sorte d'ombudsman entre le gouvernement municipal et le public afin de promouvoir le français à l'intérieur de la mairie et de rendre le français accessible à tous les citoyens de Sudbury<sup>64</sup> ». Riel assiste aux réunions des élus et accompagne les fonctionnaires dans la traduction. Le greffier recommande la création d'un poste à temps plein et un salaire allant jusqu'à 18 000 \$ (équivalent à 100 000 en dollars de 2023). Joanne Duncan est embauchée comme première coordonnatrice<sup>65</sup>. En septembre, le comité des services communautaires établit un premier plan quinquennal pour le bilinguisme :

*Ald. Doug Firth said the atmosphere of municipal government is not a comfortable one for French-speaking citizens. Both French and English-speaking residents should feel either language is acceptable, the signs are important but a suggestion of tokenism, he said<sup>66</sup>.*

La résistance à une application plus rigoureuse du bilinguisme est anecdotique, mais les rappels dans les médias sont fréquents. En mars 1976, un résident cinquantenaire de Val Thérèse, arrivé du sud de l'Ontario, peine à trouver un emploi et se l'explique par son unilinguisme anglais<sup>67</sup>. Il accuse la ville de Valley East, qui l'a embauché comme journalier, d'avoir fait preuve de discrimination anti-anglophone, car après une mise à pied, ceux qui ont été rappelés étaient tous francophones. Le représentant syndical, Gil Lebel, n'y voit pas de discrimination linguistique, mais plutôt un reflet du fait que l'homme figure au bas de la liste d'ancienneté<sup>68</sup>. Ces anecdotes, rapportées

à la une du *Star*, nourrissent la perception que les anglophones unilingues perdent un privilège historique. Marcel Lamarche couvre désormais le dossier francophone pour le *Star*, mais il ne fait pas de faveurs aux francophones, notamment lorsqu'il dépeint de « cyniques » les échanges d'une rencontre de l'ACFO régionale :

*[Local animator] Marie Elizabeth Brunet summed up the view of the [regional ACFO] members when she said that the elected members of municipal council did not seem to “think things through” when they declared the municipality bilingual [...]. But as it is, French-speaking residents are forced to complain every time a unilingual document comes out. And they are tired of doing so [...]. If the municipality is not serious in this commitment, then it should rescind its bilingualism policy and the Francophones would know where they stand, she added<sup>69</sup>.*

Le nouveau maire, Jim Gordon, assure que la situation ne se reproduira pas et Joe Fabbro promet que l'interprétation simultanée sera offerte aux réunions à partir du 20 septembre. La directrice de l'ACFO, Carmen Gauthier, incite la région à intégrer le bilinguisme au plan officiel et à établir des cibles sur 20 ans. Elle ne mentionne pas la langue de travail, tenant ses recommandations aux services. Gauthier préconise aussi une autonomie institutionnelle francophone pour les services de garde, les soins de longue durée et les bibliothèques<sup>70</sup>. Le service de planification accepte d'intégrer un passage sur le bilinguisme au plan régional, sans toutefois se fixer des cibles.

Lors d'un passage à Sudbury, le commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, dépeint les cours de langue suivis par les fonctionnaires anglophones comme étant « un grand bénéfice » dont ils ne devraient pas se plaindre, puisqu'ils sont salariés pendant qu'ils apprennent la langue. « *The French have had to learn English on their own time and money*<sup>71</sup> », rappelle-t-il. En novembre 1976, 30 fonctionnaires sudburois sont inscrits à des cours de français au Centre des Jeunes. Ces formations doivent être temporaires, le temps que suffisamment de diplômés des programmes scolaires d'immersion française soient prêts à occuper les postes bilingues...

En juin 1976, le congrès annuel de l'ACFO dénonce « l'absence totale de loisirs pour les francophones, dans la programmation des services des Parcs et loisirs, de la Ville de Sudbury<sup>72</sup> ». Le service visé réagit en établissant un comité pour rendre « justice aux francophones de la Ville ». Il lance des camps d'été, en collaboration avec les nouvelles écoles secondaires Macdonald-Cartier et Franco-Jeunesse, ainsi que des programmes bilingues « pour fournir aux francophones, les mêmes services que ceux dont jouissent les anglophones, depuis des années », tout en précisant que « la réussite du projet dépendra de l'intérêt qu'y porteront les francophones de Sudbury ». On offrira aussi des cours de natation en français à Copper Cliff. En mai 1977, Michelle de Courville Nicol écrit une lettre ouverte au maire, reprochant au

personnel du service des parcs et loisirs d'avoir été incapable de lui offrir un service en français « dans une ville officiellement bilingue<sup>73</sup> », puisque les cours de soccer, de tennis et de gymnastique ne sont offerts qu'en anglais. La ville n'est pas officiellement bilingue, mais la perception est répandue... On constate rapidement les failles des politiques incitatives, mais l'énormité du rapport de force de l'anglais prend plus de temps à saisir, comme le rappellent les politologues François Charbonneau et Samuel Coeytaux :

[L]'introduction d'une seconde langue dans un milieu de travail préalablement unilingue représente un important défi. [...]. Le haut taux de bilinguisme de la population francophone minoritaire, la pression des pairs, l'habitude de passer à l'anglais en présence d'un unilingue, la peur de déranger ou alors l'insécurité linguistique par rapport à ses propres capacités langagières forment quelques-unes des très nombreuses raisons pour lesquelles un individu choisira de parler en anglais, même dans un contexte où il a pleinement le droit de parler français [...]. Mais en 1970, [...] personne ne pouvait prévoir l'ampleur du défi<sup>74</sup>.

À Ottawa, le congédiement d'un employé qui insistait de parler français déclenche la crise dite « d'égalité de dignité » en 1979. Les chefs de service s'expliquent mal « l'insistance de certain(e)s employé(e)s francophones de l'hôtel de ville à vouloir s'exprimer en français<sup>75</sup> ». Les deux tiers des employés francophones sont supervisés par des anglophones et 78 % des réunions se déroulent en anglais seulement. Adoptée en 1980, le deuxième règlement de bilinguisme accorde aux fonctionnaires le droit de travailler en français et d'être supervisés en français, tout en restant flou sur les cibles. Après avoir invoqué des préoccupations pour la sécurité, les pompiers et les policiers ont toutefois retenu le droit de maintenir le recours exclusif à l'anglais.

Entretemps à Sudbury, le 16 décembre 1980, le conseil engage la municipalité à acheter autant de publicités dans les médias de langue française que dans les médias de langue anglaise en vue de maintenir « les relations harmonieuses qui existent entre les citoyens anglophones et francophones<sup>76</sup> ». Or, la politique d'attrition pour faire face à la récession économique fragilise les capacités bilingues de la municipalité. En mars 1982, « *none of the top administrators and only two of the middle-management team are fluently bilingual*<sup>77</sup> ». Élu maire, Maurice Lamoureux affirme qu'« en période d'austérité », la ville n'a pas les moyens pour « améliorer cette politique<sup>78</sup> ». Selon l'agent de l'ACFO régionale, Yves Tassé, la coordonnatrice du bilinguisme devrait détenir plus de pouvoirs pour augmenter le bilinguisme au sein de la bureaucratie, car les ressources limitées de l'ACFO sont accaparées par le développement de coopératives alimentaires et de garderies de langue française. Tassé rajoute que le bilinguisme municipal « démoralise » l'équipe, qui préfère consacrer des énergies à des projets « plus positifs ». Résumant son entrevue à l'ACFO, Marcel Lamarche écrit :

*[O]ne has the impression that he is constantly harping for service [in French from the Municipality] while making little perceived headway [...]. ACFO has achieved more success in its efforts to have the federal and provincial governments improve the level of their French-language services to area residents than it has been able to secure from city hall<sup>79</sup>.*

Les archives de l'ACFO régionale (devenue l'ACFO du grand Sudbury) confirment le peu d'énergie qu'elle consacre au dossier. En 1983-1984, elle fait un inventaire des cours en français dans les centres récréatifs, puis mène un sondage téléphonique pour évaluer l'opinion des citoyens sur les services en français. « On en conclut qu'une grande majorité de ces bureaux [municipaux] étaient incapables, de prime abord, de fournir des services en français<sup>80</sup> », résumera l'historien Michel Bock. « Le bilinguisme est à un point mort, » écrit une ACFO découragée dans son rapport 1984-1985, « car [...] plusieurs fonctionnaires municipaux bloquent systématiquement tout progrès<sup>81</sup>. »

## *La mort des districts bilingues*

Que s'est-il passé pour que les langues officielles aient nourri autant espoir à la fin des années 1960 et qu'elles découragent autant une décennie plus tard? Certes, la difficulté de changer les comportements en a désenchanté plusieurs, mais certaines mesures structurantes, qui auraient pu changer la donne, n'ont pas eu lieu. Les districts bilingues avaient été envisagés comme une « pièce maîtresse » du nouveau régime linguistique, créant des territoires où tous les services gouvernementaux seraient offerts dans les deux langues. Dans son étude *From Cornerstone to Tombstone*, le politologue Daniel Bourgeois explique que des résistances variées de la part de fonctionnaires et de politiciens auront raison du projet. Une décennie s'écoule, entre la recommandation en 1967 et la suspension de l'initiative. En « temps politique », c'est long. Dans l'intervalle, l'État fédéral a accepté de reprendre le fardeau du bilinguisme, le Québec déclare le français comme sa seule langue officielle (tout en continuant d'offrir ses services en anglais) et, en 1971, l'Ontario commence à offrir des services en français dans certaines régions. Dans l'Ouest canadien, les anglophones se montrent très réfractaires aux districts bilingues. Au Québec, l'opinion publique est favorable au bilinguisme officiel de l'État fédéral, mais se tourne contre les districts bilingues lorsque l'un des découpages propose d'élargir les frontières des districts bilingues (entourant les régions anglophones, à l'origine) à la province en entier<sup>82</sup>.

La région de Sudbury continue de figurer parmi les districts bilingues dans chacune des moutures. Selon Bourgeois, les fonctionnaires fédéraux peinent à saisir la dimension symbolique des districts, au-delà de la prestation de services fédéraux



dans la langue de la minorité. La presse de l'époque dégage toujours l'impression que les districts bilingues sont une fatalité. En novembre 1975, le *Sudbury Star* analyse le « district laurentien », qui couvrirait les régions peuplées entre Thunder Bay et Mattawa, où 24 % des 717 000 résidents sont francophones<sup>83</sup>. Les districts bilingues sont défendus comme une manière de garantir des services en français et de freiner la tendance, révélée par le recensement de 1971, que « les enfants en particulier sont en train de perdre leur langue maternelle<sup>84</sup> ». En visite à Sudbury en avril 1976, le président du Conseil du Trésor, Jean Chrétien, se défend à la chambre de commerce locale, dépeignant le bilinguisme comme « *a cheap price to pay for keeping Canada united*<sup>85</sup> ». Il faut continuer d'offrir de la formation linguistique, puisque « le gouvernement ne peut attendre 15 ans de plus pour que les résultats soient visibles dans la fonction publique ». En septembre 1976, l'ACFO provinciale demande au gouvernement d'instaurer les districts bilingues, mais ceux-ci seront abandonnés trois mois plus tard en toute discrétion. Pourquoi? La formation d'un gouvernement par le Parti québécois en novembre 1976 convainc Chrétien que les districts bilingues sont devenus un poison politique, au moment où l'avenir de la fédération est en jeu. Les historiens Marcel Martel et Martin Pâquet rajoutent à l'explication que les districts bilingues n'ont pas été appropriés et défendus par les communautés franco-canadiennes<sup>86</sup>.

### *Un bilinguisme provincial, à petits pas...*

Les attentes vis-à-vis du bilinguisme sont les plus élevées pour l'État fédéral; elles le sont presque autant pour les services provinciaux. À titre d'exemple, l'ACFO régionale tente de noyauter le conseil d'administration de l'hôpital Laurentien pour faire élire une majorité d'administrateurs francophones et y garantir les services de santé en français<sup>87</sup>. La déroute des districts bilingues amène l'ACFO provinciale, en 1977, à réclamer l'adoption d'une loi globale encadrant l'offre de tous les services provinciaux en français<sup>88</sup>. L'ACFO provinciale dépose un mémoire, accompagné de 120 000 télégrammes, lettres et signatures, pour faire reconnaître les « droits fondamentaux » des Franco-Ontariens. L'intervention incite le député libéral d'Ottawa-Est, Albert Roy, à déposer un projet de loi privé pour encadrer les services provinciaux en français. En février 1978, onze élus du conseil régional de Sudbury votent en faveur du bilinguisme provincial. « *I[t]'s something that should have been done many, many years ago*<sup>89</sup> », précise Maurice Lamoureux. Le conseiller Gaétan Doucet y voit « un symbole » signalant à la majorité comment on devrait traiter les francophones. Le vote, qui aurait pu passer qu'avec l'appui des neuf conseillers francophones, suit quasiment les lignes ethniques autour de la table. Les conseillers ayant voté contre affirment que le bilinguisme provincial n'est pas de leur ressort et

qu'il pourrait nourrir un « ressac » de la majorité anglophone. On exagère l'hostilité des résidents anglophones au bilinguisme, mais le *Star* publie périodiquement des lettres de résidents déçus, dont la suivante :

*I read the article in Saturday's paper re. increase in federal and provincial jobs in this area [...]. Will these openings be only for bilingual persons, too? [...] I envy the bilinguist [sic]. However, I am a Canadian-born English-speaking person who was educated when French was not taught in elementary schools. I am a mature person [...] and a good typist, but I am unable to apply for some of the interesting vacancies [...]. I am beginning to feel resentment when I see [...] postings in Manpower requiring French-speaking applicants. I would be willing to learn French but where does the unilinguist seek employment in the meantime? I feel discriminated against<sup>90</sup>.*

À Queen's Park, le projet de loi d'Albert Roy franchit la deuxième lecture, mais le premier ministre s'y oppose sous prétexte que son gouvernement a déjà adopté une politique de services en français. D'ailleurs, à partir de 1981, les conseils municipaux peuvent tenir des séances en français<sup>91</sup>. L'ACFO provinciale et certains élus municipaux, dont ceux de Vanier, continuent de réclamer une loi provinciale<sup>92</sup>. En 1984, le Parti libéral intègre cette promesse à son programme électoral.

# La traversée du désert pour le bilinguisme municipal (1986-2001)

**A**u printemps 1985, la formation d'un gouvernement de coalition entre libéraux et néo-démocrates met un terme au règne des progressistes-conservateurs, au pouvoir en Ontario depuis 1942. Qui dit nouvelle ère dit renouveau des services en français, entre autres à cause de l'importante députation francophone faisant partie de la coalition. Nommé ministre des Affaires municipales et ministre délégué aux Affaires francophones, Bernard Grandmaître rédige la loi-cadre promise. Adoptée en novembre 1986, la *Loi sur les services en français* constitue une avancée pour la reconnaissance des territoires bilingues de la province, où la plupart des services provinciaux seront disponibles en français. La *Loi* ira même jusqu'à favoriser l'autonomie institutionnelle des collèges d'arts et de techniques appliqués et des centres de santé communautaires.

## *Le rendez-vous manqué de la Loi sur les services en français*

Le préambule de la *Loi sur les services en français* (LSF) stipule que la langue française « a joué en Ontario un rôle historique », puis « que cette langue jouit [déjà], en Ontario, du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation ». La LSF désigne 26 villes et cantons où les francophones représentent au moins 5 000 personnes ou 10 % de la population. Pour les citoyens de ces zones, la LSF reconnaît leur droit de communiquer en français avec la province. La fonction publique dispose d'un sursis de trois ans pour s'adapter à ses nouvelles obligations<sup>93</sup>. Dans la région de Sudbury, 34 % des résidents (54 000 personnes) sont d'origine française, un poids comparable au groupe d'origine britannique (33 %) et loin devant les populations d'origine italienne (5 %), ukrainienne (2 %) et scandinave (0,4 %)<sup>94</sup>. Par ailleurs, les francophones forment 50 % des résidents de Valley East et 60 % des résidents de Rayside-Balfour, où les gens de langue anglaise sont en minorité (respectivement 47 % et 36 %). Enfin, les francophones représentent d'importantes minorités à Nickel Centre (27 %), à Sudbury (24 %), à Onaping Falls (21 %), à Capreol (15 %) et à Walden (7 %)<sup>95</sup>.

La *Loi sur les services en français* incite le maire de Rayside-Balfour, Lionel Lalonde, à convaincre le conseil régional d'établir un comité pour évaluer le règlement de bilinguisme régional. Lalonde défend son geste par un vieil adage : « *I'm not trying*

*to introduce French power at the Region or shove French down anyone's throat*<sup>96</sup> ». La résolution du 10 décembre 1986 mandate le comité de « revoir les politiques bilingues de la région » et de soumettre des « recommandations<sup>97</sup> » au conseil. C'est probablement sage, puisque l'ACFO tend à rouspéter pour des bagatelles, de l'obtention d'une correspondance en anglais à la disposition du mot « bienvenue<sup>98</sup> » sur les affiches d'accueil aux entrées routières de la ville. Le *Star* et la télévision locale MCTV assistent aux délibérations, mais les médias francophones, étonnamment, sont absents<sup>99</sup>. À la réunion du 15 avril 1987, on apprend que « *the Region was not eligible for translation subsidies*<sup>100</sup> ». Comme pour les universités, les municipalités ont été exclues des obligations de la LSF. À la réunion du 11 mai 1987, l'invité d'honneur Daniel Ouimette, un agent du ministère des Affaires municipales à Toronto, leur confie :

*Bill 8, designated areas of the Province [which] would have the right to ask for and attain services in both languages. Municipalities are exempt from this requirement. However, under section 16, a municipality may pass a by-law providing any person with the right to communicate or request municipal services in both languages*<sup>101</sup>.

L'intervention refroidit l'enthousiasme des conseillers, qui espéraient élargir les services municipaux en français. Avec quel argument pourraient-ils convaincre le conseil d'en faire davantage alors qu'un agent de la province vient de leur dire qu'ils en font déjà plus qu'assez? D'ailleurs, au prochain point de l'ordre du jour, le groupe modifie son mandat pour remplacer « *furthering the level of bilingual services* » par « *determining the level of bilingual services being offered within the region*<sup>102</sup> ». D'un coup de plume, l'horizon du développement vient de s'évaporer.

À ce qu'on sache, le comité ne s'est plus jamais réuni. Cette fin en queue de poisson pousse l'ACFO à établir, en juin 1987, un comité de services municipaux à elle<sup>103</sup>. Ses membres, Pierre Davis, Marc Rémillard et Lucille Rodrigue, préparent un mémoire pour Lionel Lalonde, Jean-Yves Robert et Gary Peck<sup>104</sup>. Selon un sondage mené à l'été, « la majorité des secteurs » sont incapables d'offrir un service de première ligne en français. « À plusieurs instances, » précise-t-on, « on a invité l'appelant à rappeler à un autre temps de la journée ou bien on a sur demande transféré l'appel à un autre employé disponible de nous servir en français<sup>105</sup> ». Le Manoir des Pionniers, avec 45 % d'employés bilingues, remporte la palme de l'agence municipale ayant le plus de services en français, suivi par la Police régionale, dont 20 % des agents sont bilingues. Pour le Manoir, l'ACFO suggère de créer une « section francophone » pour élargir la brochette d'activités en français, car 77 % de ses résidents sont francophones. Pour la police, on recommande d'affecter un employé à l'affichage bilingue et les agents bilingues aux secteurs les plus francophones. Selon le mémoire, les failles dans l'application du bilinguisme contribuent à l'anglo-normativité :

Le manque d'identification et d'accessibilité de ressources bilingues dans l'obtention des services en français préconise l'anglais – seulement – comme la langue d'usage. Le résultat de cette pénurie d'employés(es) francophones à la Municipalité Régionale de Sudbury est que la majorité de résidents demandent leurs services en anglais et par conséquent utilisent les programmes offerts de langue anglaise quitte à être sujet d'assimilation<sup>106</sup>.

Grosso modo, ce bilinguisme de façade crée une « situation [...] intolérable<sup>107</sup> » où l'ACFO reçoit des plaintes et la population s'attend à ce qu'elle fasse les suivis auprès des fonctionnaires municipaux appropriés. Pour remédier à la situation, l'ACFO recommande l'établissement d'un comité « conjoint (permanent) » auquel siègeraient des conseillers régionaux, l'ACFO et des résidents. Le mandat du comité serait d'établir un « plan de mise en œuvre<sup>108</sup> », intégré au plan officiel, d'assurer « un niveau de ressources humaines de langue française satisfaisant afin de desservir la population francophone » et d'envisager « éventuellement [...] un règlement prévoyant que l'administration de la municipalité se fera en français et en anglais ».

L'avènement de la *Loi sur les services en français* s'est avéré un rendez-vous manqué pour les villes. Ni le comité régional ni le mémoire de l'ACFO n'ont eu d'impact sur la place du français dans la municipalité régionale. Les porte-paroles franco-ontariens consacrent leurs énergies à la mise sur pied du Centre de santé communautaire du Grand Sudbury (1991), du Collège Boréal (1995) et des deux premiers conseils scolaires de langue française (1998)<sup>109</sup>. Ces mêmes gens siègent à des comités consultatifs pour le développement des services sociaux et des services hospitaliers en français, afin d'assurer la conformité des établissements existants avec les obligations de la LSF<sup>110</sup>. Et que faire lorsque les services sont une responsabilité partagée entre la province et la municipalité? Une quinzaine d'exemples de responsabilités partagées en matière d'emploi, de soutien au revenu, et d'autres services donnent un mal de tête à déterminer ce qui est désigné ou pas<sup>111</sup>.

Les Franco-Ontariens célèbrent l'entrée en vigueur de la LSF en novembre 1989, mais ne s'étaient pas préparés à affronter une vague de francophobie, encouragée par l'Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC). Celle-ci lance une campagne pour inciter les municipalités à se déclarer officiellement unilingues<sup>112</sup>. La désinformation et la paranoïa, au moment où le gouvernement du Québec a invoqué la clause dérogatoire pour imposer l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, font multiplier les motions. Malgré le fait que les municipalités sont exclues de la LSF, les conseils de Thunder Bay et de Sault-Sainte-Marie instrumentalisent les pétitions pour se déclarer unilingues anglaises. Au 17 février 1990, 43 conseils municipaux de l'Ontario se sont déclarés unilingues<sup>113</sup>. Pour colmater la brèche, des

élus francophones de 45 municipalités réagissent en formant l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO).

Obligée d'abandonner ses ambitions liées au développement du bilinguisme municipal, l'ACFO du grand Sudbury précède à sauver les meubles. Elle hésite initialement à réagir à l'APEC, mais en octobre 1988, la crise a pris suffisamment d'ampleur pour qu'elle se sente obligée d'intervenir auprès des élus. Elle rappelle que Sudbury constitue « un endroit agréable à habiter » qui « a amélior[é] sensiblement les services à sa population francophone [...] sans grand conflit linguistique ». On fragiliserait « l'harmonie et le respect réciproque qui existent » argumente-t-on si les élus acceptaient de rouvrir le dossier :

La communauté francophone se sentirait rejetée par ceux-là mêmes qu'ils ont été élus pour veiller aux intérêts civiques de tous [...]. Le reste de la population sera-t-elle fi[ère] que Sudbury devienne une ville fermée où le français n'est pas bienvenu? [...]. Puisque Sudbury est la plus grande municipalité du nord de l'Ontario, la ville a un rôle de leadership particulier à jouer<sup>14</sup>.

À ce moment-là, l'hôtel de ville de Sudbury offre des services en français au coût de 85 000 \$ par année (équivalent à 179 000 dollars de 2023). Parmi les 500 employés, deux seuls doivent parler français – la coordonnatrice bilingue et la standardiste. La coordonnatrice, Joanne Lindquist, reçoit les appels en français et détient un budget annuel de 50 000 \$ (106 000 en dollars de 2023) pour traduire des publications officielles; des règlements peuvent aussi être traduits, sur demande. Bill Rice, l'administrateur en chef, juge qu'il serait dispendieux de traduire les procès-verbaux et les règlements systématiquement ou d'offrir l'interprétation simultanée :

*I think what we've done is adjust our services to the demands that are there. Those demands have always been reasonable. In other words, they've made reasonable requests recognizing that unreasonable requests would only create additional public cost<sup>15</sup>.*

Malgré les interventions pour calmer le jeu, les frustrations du public anglophone se font entendre. Pendant trois heures, le 21 février 1989, le député fédéral John Rodriguez est confronté à 200 résidents au Walden Community Centre qui protestent la refonte de la *Loi sur les langues officielles* et l'entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français*. Rodriguez dépeint le chômage comme un effet pervers de la désindustrialisation et des politiques d'austérité, mais c'est un coup d'épée dans l'eau : il se fait huer lorsqu'il invite les jeunes à apprendre le français. « *I have never had anything so rammed down my throat* », proteste la conseillère en communications Vicki Kett. « *Every job that I am qualified for and every job that I seek is designated bilingual<sup>16</sup>* ».

Le maire de Valley East, Jean-Yves Robert, affirme que sa ville, francophone à 55 %, ne connaît « aucun problème » au titre de ce qu'il appelle un « bilinguisme officiel<sup>117</sup> ». Sauf que la ville n'est pas officiellement bilingue et le règlement qu'il décrit s'en tient à avoir au moins une personne bilingue par service, à répondre aux citoyens dans la langue officielle de leur choix et à permettre aux citoyens de prendre la parole en français au conseil de ville. Au conseil municipal de Rayside-Balfour, la plupart du temps, les cinq postes sont remportés par des francophones et, même lorsqu'un anglophone est élu, il est bilingue ou possède une compréhension du français. Des réunions passent d'une langue à l'autre, même si la langue de la documentation reste l'anglais<sup>118</sup>. Siégeant au conseil de 1988 à 1994, Evelyn Dutrisac se rappellera qu'environ 80 % des employés de la municipalité sont francophones, puis qu'un 10 % de plus ont un bilinguisme passif. Autrement dit, dans une municipalité n'ayant qu'un employé anglophone unilingue sur dix, beaucoup de choses s'y passent en français. Denis Constantineau se rappellera d'avoir seulement entendu parler français en passant à l'hôtel de ville de Chelmsford dans les années 1990<sup>119</sup>. Parmi les cinq chefs de service, quatre sont francophones, tandis que le chef de service anglophone et l'administrateur en chef « comprenaient très bien et pouvaient se débrouiller en français. » Le milieu franco-dominant fait que les employés anglophones absorbent un peu de français, assez pour suivre les conversations. « Il y avait une volonté d'apprendre [...] des expressions, des termes<sup>120</sup> », selon Dutrisac. Tous les services sont concentrés à l'hôtel de ville, ou bien le long de la route 144, ce qui permet aux élus de diriger un gouvernement de proximité, selon l'ex-conseillère :

Ça fonctionnait bien à Rayside-Balfour. Les services étaient excellents [...]. On connaissait notre peuple [...]. On connaissait les employés [...]. Ce n'était pas grand, donc c'était efficace. Si tu avais un problème, t'allais parler au maire ou au conseiller. On les connaissait. On vivait tous dans la même communauté [...]. Les résolutions [aux réunions du conseil] allaient vite, parce qu'on en avait discuté avant<sup>121</sup>.

L'hostilité envers les services municipaux en français varie en fonction du rapport de force local des francophones. Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay adoptent des règlements *English-only* parce que les élus ne mettent pas en péril leur réélection en votant en faveur de ces motions. Le rapport de force est différent dans la région de Sudbury, où aucun des huit conseils n'ose soumettre la question pour un débat.

Ce rendez-vous marqué se conclut comme un match nul dans la région de Sudbury : aucun gain, aucun recul. Dans la presse, on pourrait croire que rien ne se passe; il serait plus juste de dire que des gestes modestes se font dans l'ombre. En septembre 1994, les comptables Paul Arsenault et Robert Mageau ont monté deux panneaux aux abords de la ville pour « intéresser les francophones à s'adresser en français, et demander les services en français, avoir le goût de le parler<sup>122</sup> ». À l'hiver 1995, une

dizaine de maisons d'affaires de Sudbury s'organisent autour d'un projet d'affichage commercial en français<sup>123</sup>. Quant à l'ACFO, elle milite en coulisse pour que la ville offre aux jeunes des camps d'été en français. Au Conseil régional, on se dispute entre « Stop » et « Stop / Arrêt » sur les octogones rouges imprimés par la région depuis 1973. Lionel Lalonde en est renversé :

Nous avons toujours fonctionné approximativement, petit à petit : personne n'a d'autorité là-dessus, au moment où nous nous vantons d'être bilingues, et d'en faire la promotion [...]. Je déteste revenir à cette table et refaire la même demande d'une fois à l'autre<sup>124</sup>!

## *Le drame des fusions municipales*

En septembre 1995, les Ontariens élisent les progressistes-conservateurs, qui promettent une « révolution du bon sens ». Les Franco-Ontariens ont beau boudier le gouvernement de Mike Harris, ses appuis dans le sud de l'Ontario sont suffisants pour assurer sa réélection en juin 1999. Fort d'un mandat renouvelé, le gouvernement annonce le démantèlement des municipalités régionales à deux paliers pour Hamilton-Wentworth, le Toronto Métropolitain, Ottawa-Carleton et Sudbury (qui ont élu des députés libéraux et néo-démocrates), mais pas pour les régions de Durham, de Halton ou de Waterloo (qui ont élu des progressistes-conservateurs). La réduction du nombre de politiciens et de fonctionnaires est défendu comme un assainissement des finances publiques, puisqu'au lieu d'avoir huit administrateurs en chef et deux conseillers par quartier dans la région de Sudbury, on n'en aura plus qu'un seul. Plusieurs doutent des réelles économies d'échelle, puisque les municipalités régionales se chargent déjà de la plupart des responsabilités et les cachets des élus sont marginaux<sup>125</sup>. L'effritement d'une démocratie de proximité apparaît comme une conséquence plus probable.

Adoptées à l'automne 1999, les lois prévoient des fusions pour le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Dépassés par les événements, les élus municipaux se divisent entre ceux qui « ne voulaient pas perdre leur position<sup>126</sup> » et ceux qui veulent décrocher un financement de transition adéquat. Élu en novembre 1997 au dernier conseil de Valley East, Ron Dupuis rappelle que « tout le monde qui travaillait dans le bureau municipal était [...] francophone ». « On n'avait jamais un problème [de service en français]<sup>127</sup> », précise-t-il. Si l'anglais est la langue officielle de travail, le français est la langue officieuse de communication entre les employés et avec plusieurs résidents.

L'ACFO tient une rencontre communautaire au Collège Boréal, où l'on présente initialement les fusions comme une occasion « non seulement pour conserver, mais



pour renforcer l'identité bilingue de la communauté<sup>128</sup> ». Or, le 7 décembre 1999, le ministre des Affaires municipales et du Logement, Tony Clement, ne retient pas la recommandation du conseiller spécial, Hugh Thomas, d'enclâsser le bilinguisme dans la loi créant le Grand Sudbury<sup>129</sup>. Le lendemain, le Conseil régional adopte une résolution pour accentuer et rehausser les services en français dans la future ville. Une semaine plus tard, le conseil de Valley East adopte une résolution pour signaler, selon Jean-Yves Robert, « qu'il y a une demande pour les services en français dans notre municipalité<sup>130</sup> ». La Ville de Sudbury fait de même pour « reconnaître les droits des francophones et conserver les acquis<sup>131</sup> », selon le maire Jim Gordon. Le maire de Rayside-Balfour, Lionel Lalonde, se montre craintif de la capacité de la prochaine administration à « penser plus loin » le bilinguisme.

En quelques jours, l'élève du Collège Notre-Dame, Martin Lajeunesse, amasse plus de mille signatures pour conserver le bilinguisme municipal<sup>132</sup>. Lors de son assemblée annuelle, l'ACFO fait adopter une résolution « pour réclamer que la nouvelle municipalité de Sudbury, qui sera en place officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2001, soit désignée comme bilingue<sup>133</sup> ». Les ressources humaines et financières de l'ACFO sont insuffisantes pour « se battre sur tous les fronts<sup>134</sup> », de préciser Denis Constantineau, qui se rappellera surtout d'avoir travaillé pour conserver les services en français dans le nouvel hôpital régional de Sudbury. « Il n'y a pas eu beaucoup de temps pour la communauté de réagir<sup>135</sup> », rappellera Martin Lajeunesse. On doit donc procéder à « sauver les meubles ». Elle aussi définancée, l'ACFO provinciale ne monte pas de dossier pour résister aux fusions municipales, laissant aux acteurs locaux le soin de défendre les services en français dans les futures municipalités à palier unique<sup>136</sup>.

Comme dans les années 1970, une certaine confusion persiste autour du statut légal du bilinguisme municipal. Les francophones, de la conseillère Louise Portelance à l'animateur Normand Renaud, parlent du « bilinguisme officiel ». Selon ce dernier,

Le bilinguisme officiel de Sudbury n'a jamais fait un pli sur la différence [...]. Ces temps-ci, on nous demande d'exprimer notre appui au principe du bilinguisme officiel à Sudbury, au moyen de lettres et de télécopies au ministre ontarien des Affaires municipales. Je l'ai fait. Mais tant qu'à rêver en couleurs, je rêve au bilinguisme sérieux<sup>137</sup>.

À Ottawa comme à Sudbury, les journaux de langue française prennent parti pour le bilinguisme municipal, tandis que les journaux de langue anglaise publient des lettres d'opinion, souvent hostiles au bilinguisme, avant que les équipes éditoriales se prononcent en faveur de la préservation « d'une forme de bilinguisme institutionnel qu'ils qualifient de raisonnable<sup>138</sup> ». Le *Star* tranche en ce sens, le 21 décembre 1999 :

*French-language services have been essential in the Sudbury region and will be essential in the City of Greater Sudbury. It is for these reasons that the new City of Greater Sudbury should continue extending these services<sup>139</sup>.*

Le comité de transition comprend un seul francophone, mais le groupe tient à préserver les services en français<sup>140</sup>. Le président du comité, George Lund, défend son approche dans un éditorial en juillet 2000 :

*The policy builds on the bylaws that are currently in place at the Region of Sudbury, the City of Sudbury, the City of Valley East and the Town of Rayside-Balfour. It goes one step further because it outlines, very specifically, how the policy will be put into practice. When judiciously implemented, it will ensure that francophones receive an enhanced and expanded level of French-language services in the new city [...]. The language of business of the city will continue to be English. That means that city council meetings will be in English. So will agendas and minutes and all technical and legal documents, including bylaws, official plans and information reports [...]. One of the key goals of the transition board is to ensure that municipal government provides services in the most cost-effective and efficient way possible [...]. Another is to ensure that a sense of spirit is preserved at the community level and fostered in the greater city<sup>141</sup>.*

Les porte-paroles francophones sont « satisfaits des recommandations du groupe de travail<sup>142</sup> », selon *Le Voyageur*. « Il y avait plein d'autres enjeux », précisera plus tard Martin Lajeunesse, « qui étaient perçus comme des besoins plus criants dans le feu de l'action<sup>143</sup>. » La communauté franco-sudburoise discute beaucoup du symbole, mais lorsqu'elle entre dans les détails, elle peine à imaginer l'enjeu au-delà de la réception de services en français par les résidents. Ce faisant, la discussion ne porte jamais sur les ramifications *internes* d'un règlement de bilinguisme. On ne semble pas être conscient du fait que les règlements de 1973-1974 incluaient des passages sur le français comme langue de travail et de l'augmentation constante des capacités bilingues.

Dans la nouvelle Ville d'Ottawa, plusieurs « dirigeants [francophones] ont compétitionné » dans les concours selon Mathieu Fleury, mais n'ont pas été embauchés :

Les gestionnaires [francophones] des villes de Cumberland, de Gloucester, de Vanier, n'ont pas [accédé] aux postes de gestion à la nouvelle ville [d'Ottawa]. Ils ont été [comblés] par les gestionnaires unilingues anglophones des anciennes villes de Nepean, Kanata et Ottawa<sup>144</sup>.

Le constat que les chefs de service des villes anglaises de l'ouest d'Ottawa avaient été retenus et non pas leurs collègues des municipalités de l'Est n'est pas vraiment connu de la population, largement parce que les employés francophones offrant des services de première ligne ont conservé leurs fonctions, expliquera Fleury.

Est-ce le cas à Sudbury également? La tenue de concours pour les postes dans la nouvelle administration doit éviter le favoritisme<sup>145</sup> et rompre avec le « népotisme » qui existerait dans certaines villes. Mais, comme à Ottawa, le résultat a été une importante anglicisation de l'administration municipale dans son ensemble. À Rayside-Balfour, la plupart des francophones offrant des services de première ligne conservent leurs emplois, ce qui fait que les services en français sont « maintenus<sup>146</sup> ». En ce qui concerne les cinq chefs de service de Rayside-Balfour, dont quatre sont francophones, « il y en a plusieurs qui ont fait demande [pour occuper un poste équivalent] à la Ville du Grand Sudbury<sup>147</sup> », mais qui n'ont pas été choisis. « Ça été un choc pour eux », précise Evelyn Dutrisac. Deux des quatre sont embauchés, mais dans des fonctions inférieures. Avec la réduction du nombre de postes, les autres ont conclu des ententes de départ précipité. À Valley East, les quatre chefs de service francophones postulent pour conserver leurs postes, mais aucun n'est embauché. « Après, ils ont décidé de prendre un *buy-out* et ils sont partis travailler ailleurs<sup>148</sup> », précise Ron Dupuis. Les six chefs de service embauchés, tous anglophones unilingues, « venaient de la ville de Sudbury », rajoute-t-il. Sans que les Franco-Sudburois s'en soient rendus compte, sur la normalisation du français comme langue de travail, un recul significatif vient d'avoir lieu...

Suivant l'élection de novembre 2000, le premier conseil de la Ville du Grand Sudbury se réunit afin de faire du règlement de services en français un symbole rassembleur<sup>149</sup>. Adoptée à l'unanimité le 27 mars 2001, le règlement va « fournir des services bilingues aux résidents dans la plupart des secteurs de la nouvelle ville du Grand Sudbury<sup>150</sup> », c'est-à-dire les trois anciennes villes qui avaient un règlement de bilinguisme. On demande que « du personnel de première ligne livre des services dans les deux langues officielles dans les communautés où le français prédomine<sup>151</sup> » (ce qui exclut l'ancienne ville de Sudbury pourtant). Au-delà de l'affichage, des publications et des services de standardiste, le règlement ne garantit rien aux résidents des anciennes villes de Capreol, Nickel Centre, Onaping Falls et Walden (qui recevaient ces services bilingues de la région à l'époque). La coordination des services en français aura le mandat « d'évaluer les besoins [...] et de mesurer l'efficacité des services en français ».

Le mot « inspirant » ne vient pas à l'esprit en lisant le règlement 2001-81A ... Son préambule reconnaît qu'un tiers de la population est francophone, puis que d'anciennes municipalités ont offert des services en français « par le passé ». « L'anglais sera la langue d'usage pour toute communication interne<sup>152</sup> », écrit-on dans une formule qui rappelle les résolutions *English-only* de 1990. On permet aux

citoyens de s'adresser au conseil ou à un employé en français, ce qui n'entraîne pas, pourtant, un droit d'être compris dans cette langue. Seul le personnel francophone est tenu d'enregistrer un message bilingue sur sa boîte vocale et de répondre aux appels dans les deux langues. D'ailleurs, on opte pour « maximiser notre latitude » en choisissant de ne pas « mettre l'accent sur les postes [désignés] qui requièrent le bilinguisme<sup>153</sup> ». Il n'est plus question d'offrir des cours de langue ou d'augmenter les capacités bilingues, puisque le règlement affirme que les services en français existeront parce qu'on aura réussi à « placer des employés francophones » aux endroits stratégiques. On s'éloigne donc de la résolution du conseil régional de Sudbury qui, en décembre 1999, avait exprimé son désir pour « l'amélioration et l'accroissement des services en français pour la nouvelle Ville<sup>154</sup> ». En tant que conseiller du Grand Sudbury, Lalonde décrit le règlement comme « un excellent point de départ » qui peut « toujours être amendé dans le futur<sup>155</sup> ». Cette allusion à une refonte suggère qu'il est rassuré d'avoir conservé des services de première ligne, dans un contexte défavorable au bilinguisme, tout en demeurant insatisfait du résultat. Au niveau de la *realpolitik*, les élus francophones de la Vallée et de l'est d'Ottawa ont perdu la majorité qu'ils détenaient dans leurs villes. Ils doivent se trouver des alliés anglophones pour toute application du bilinguisme dans les nouvelles municipalités<sup>156</sup>. Dans le Grand Sudbury, les francophones détiennent 4 des 12 postes au conseil 2000-2003.

Certains ont décrit le règlement sudburois comme le meilleur résultat qu'on aurait pu souhaiter. Pourtant, les francophones d'Ottawa, proportionnellement moins nombreux (16 %<sup>157</sup> à comparer à 28 %<sup>158</sup> pour le Grand Sudbury), parviennent à conserver des règlements plus ambitieux. Adopté en mai 2001, le règlement d'Ottawa garantit les services en français et établit des cibles de représentation (un minimum de 16 % d'employés francophones et de 21 % d'employés bilingues), fidèles au tissu démographique de la Ville<sup>159</sup>.

# Des progrès, parmi des problèmes systémiques (2002-2022)

## *De nouvelles pratiques ailleurs*

À la Ville d'Ottawa, tous les chefs de service doivent être bilingues depuis 2003, même si on embauche à l'occasion des anglophones unilingues pour occuper ces postes. La Direction des services en français, qui compte sept employés, entretient souvent des relations acrimonieuses avec le reste de l'administration<sup>160</sup>. « Les employés de première ligne sont généralement bilingues [...], mais dès qu'on a besoin d'un service spécialisé, [...] tout d'un coup, le service en français disparaît<sup>161</sup> », explique le politologue Luc Léger. Créé en 2007, le Commissariat aux services en français décide d'affirmer une certaine « autorité sur la ville<sup>162</sup> ». Aux États généraux de la francophonie d'Ottawa en 2012, des citoyens expriment des souhaits pour le bilinguisme municipal, allant d'un renforcement du français comme langue de travail à une offre plus active des services en français. L'ACFO d'Ottawa tente de canaliser les énergies dans l'initiative « Ottawa, ville bilingue », qui mise sur l'élargissement des services à la population en français. Cela déplaît à certains, dont ceux qui sont motivés par le symbole du bilinguisme officiel. Conseiller du quartier Rideau-Vanier depuis 2010, Mathieu Fleury se sent pris entre un groupe « utopique », qui appelle à des « changements trop drastiques<sup>163</sup> », et l'administration publique qui souhaite « qu'on dise que tout va bien ». Devant des mouvements confus, Fleury jette la serviette et abandonne le projet de faire une refonte du règlement, notamment parce que « les gens auraient été un peu abasourdis par la faible majorité de ce vote-là<sup>164</sup> ». Il incombera au gouvernement provincial d'agir. Adoptée en décembre 2017, la nouvelle loi sur la ville d'Ottawa donne au Commissariat aux services en français le pouvoir de recevoir des plaintes sur le bilinguisme municipal et de formuler des recommandations au conseil, comme c'est déjà le cas dans une dizaine de municipalités ontariennes<sup>165</sup>. La Loi reconnaît aussi « le bilinguisme dans son administration et dans ses services ». Mais qu'est-ce que la Loi de 2017 a changé, concrètement, après cinq ans ? « Il y a eu aucun changement tangible, » d'après Mathieu Fleury, « parce que l'initiative [...] était symbolique<sup>166</sup>. »

Dans la région de Moncton, les municipalités ne se sont pas faites imposées une fusion, même si la province l'envisageait quand la ville a adopté sa première politique des langues officielles en 1991. La région a maintenu une ville fortement anglophone (Riverview) n'offrant que des services en français minimalistes aux 7 % de résidents francophones, une ville fortement francophone (Dieppe) qui fonctionne en français à cause de la prédominance (74 %) de ses résidents francophones et une

ville officiellement bilingue depuis 2002 (Moncton), où 30 % des 78 210 résidents sont francophones<sup>167</sup>. « On a maintenu ce découpage-là pour éviter d'avoir [trop] de tensions linguistiques<sup>168</sup> », précise Luc Léger. En 2016, dans le Grand Moncton, 66 765 résidents (47 %) sur 142 325 connaissent le français et l'anglais, 3 % sont francophones unilingues et 50 % des résidents sont unilingues anglophones<sup>169</sup>. Au-delà des services bilingues aux citoyens, Moncton « respecte ou dépasse les exigences de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick », « ce qui confère des avantages culturels et économiques uniques à la ville<sup>170</sup> ». L'offre active est exigée dans l'accueil des citoyens, en personne et au téléphone. La ville offre « des services de traduction simultanée des délibérations » et interdit qu'un poste précédemment occupé par une personne bilingue soit pourvu par une personne unilingue. D'ailleurs, Moncton offre l'opportunité à ses employés d'apprendre l'autre langue officielle dans le but de « continuer de développer la capacité de l'administration municipale<sup>171</sup> ». Les cadres supérieurs ont le mandat d'encourager « un milieu de travail respectueux de tous et de leur langue officielle ». Les employés doivent aider « à promouvoir la compréhension et le respect des deux communautés linguistiques officielles, ainsi que la notion de bilinguisme dans l'environnement de travail<sup>172</sup> ». La Ville évalue également les niveaux de compétence (« de base », « intermédiaire », « avancé » et « supérieur<sup>173</sup> ») à l'oral, à la lecture et à l'écrit, pour chacun de ses employés. Le gestionnaire des Communications et services bilingues est chargé de recevoir les plaintes et de mener des enquêtes pour aboutir à un « plan d'action » sur « les mesures correctives à prendre ». Ce plan est présenté à la gestionnaire des Services corporatifs. « L'objectif de la politique », conclut-elle, « consiste à s'assurer que les services sont de *qualité égale dans les deux langues*<sup>174</sup>. »

En ce qui concerne le bilinguisme de l'affichage commercial, il vise à rendre le français plus présent dans l'espace public. Après les débats sur l'enjeu au Québec et au Nouveau-Brunswick, la question s'est invitée en Ontario. En juin 2008, le canton de Russell, à l'est d'Ottawa, adopte un règlement qui exige que « le contenu des nouvelles enseignes commerciales extérieures soit bilingue » et que le lettrage soit « le même en anglais et en français<sup>175</sup> ». L'activiste anglo-québécois Howard Galganov et l'entrepreneur libertarien Jean-Serge Brisson protestent devant la Cour supérieure. En invoquant les articles 2 (liberté d'expression) et 15 (égalité des citoyens) de la Charte canadienne des droits et libertés, les hommes estiment que le règlement outrepassé les compétences du canton. « Les gens commencent à réaliser que le contexte démographique change », répond Nathalie Ladouceur de l'ACFO de Prescott et Russell. « Les gens ont plus de difficulté qu'avant à se faire servir en français<sup>176</sup> ». La juge Monique Métivier reconnaît le règlement municipal comme étant valide, puisque la *Loi sur les municipalités* octroie aux municipalités les capacités légales de légiférer sur la langue d'affichage commercial. La juge tranche qu'il s'agit d'une restriction raisonnable de la liberté d'expression pour

favoriser l'égalité entre les individus des deux groupes linguistiques. « L'objectif du règlement est de favoriser l'équité linguistique à Russell, où habite une population francophone linguistiquement vulnérable », tranche la juge Métivier. « Son but est améliorateur<sup>177</sup>. » Quatre des huit municipalités des comtés-unis de Prescott et Russell ayant un règlement sur l'affichage peuvent donc le maintenir.

## *Le malaise entourant le drapeau franco-ontarien à l'hôtel de ville*

Sur le règlement de services en français du Grand Sudbury, Ron Dupuis estime que « tout ce qu'on a demandé, on l'a eu », avant de rajouter, « sauf le drapeau franco-ontarien<sup>178</sup> ». En tant que symboles revendiquant l'existence d'un peuple, les drapeaux cherchent à inscrire une expérience distincte dans le temps et l'espace. Pendant un siècle, le Canada n'avait que le *Red Ensign* et les provinces n'avaient pas de drapeaux. Les Acadiens ont conçu le tricolore étoilé en 1881, puis les Canadiens français ont développé le Carillon du Sacré-Cœur en 1903<sup>179</sup>. Lorsque le Carillon a été simplifié et récupéré par le gouvernement du Québec en 1948, les Franco-Ontariens ont entamé une réflexion sur la création d'un drapeau propre à eux. Camille Lemieux a souvent évoqué ce besoin de drapeaux nouveaux dans *L'Ami du peuple*<sup>180</sup>. Un premier drapeau pour les Franco-Ontariens a été conçu en 1964, reprenant le Carillon et y apposant l'écusson officiel du gouvernement provincial. C'est un an avant le dévoilement de l'unifolié canadien et du premier drapeau de l'Ontario, qui a récupéré le *Red Ensign* en y apposant les armoiries ontariennes où se trouvaient celles du Canada. L'idée d'associer la fleur de lys (symbole de la France) et la fleur de trille (symbole de l'Ontario) sur un même drapeau a été reprise par le professeur d'histoire, Gaétan Gervais. Avec un groupe d'étudiants, il a conçu un drapeau à deux blocs – vert pour les forêts et blanc pour les hivers – contenant un trille blanc et une fleur de lys verte, deux symboles du Nouvel-Ontario. Hissé devant l'Université de Sudbury le 25 septembre 1975, le drapeau franco-ontarien devait nourrir une prise de conscience<sup>181</sup>. « *It was in a mood of celebration, sprinkled with apprehension, that the flag was raised to the top of the mast*<sup>182</sup> », résume le *Sudbury Star*. Le surlendemain, le journal s'inquiète des ramifications politiques du drapeau. Dans son allocution, la veuve de l'ancien directeur de *L'Ami du peuple*, Yvonne Lemieux, voit le drapeau comme symbole favorisant l'« acquisition de pouvoirs économiques et politiques<sup>183</sup> » par les Franco-Ontariens. Le *Star* s'oppose à toute suggestion que les francophones manqueraient de « pouvoirs », puisqu'ils possèdent déjà des droits démocratiques. « *It is hogwash and should be recognized as such*<sup>184</sup> », selon le journal, qui craint que cet excès de « fierté » se fasse aux dépens du vivre-ensemble en Ontario.

Le chemin pour la reconnaissance du drapeau franco-ontarien a été long. C'est le 21 juin 2001 que la province a reconnu le drapeau en tant qu'emblème de la collectivité de langue française<sup>185</sup>. À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2003, le drapeau franco-ontarien flotte devant l'hôtel de ville de Sudbury. L'étudiante Stéphanie St-Pierre recueille plus de 1 500 signatures pour qu'il y flotte en permanence. Le conseil municipal accepte de se pencher sur la question, mais on ne s'attend pas à l'ampleur de la réaction négative. « Les gens qui n'étaient pas francophones ont appelé les conseillers qui n'étaient pas francophones et ont mis beaucoup de pression sur eux<sup>186</sup> », rappelle Ron Dupuis. Le vote du 24 avril suit les frontières ethniques : les cinq conseillers ayant un patronyme canadien-français votent pour et les sept anglophones votent contre. Le résultat choque les Franco-Sudburois, puisqu'on vient de refuser de faire flotter un drapeau créé à Sudbury, « et non celui de la France<sup>187</sup> », de préciser Louise Portelance. Ron Dupuis gardera des souvenirs difficiles de ces années :

C'était toujours pendu au-dessus de nous [la saga du drapeau franco-ontarien]. Ça revenait au conseil une ou deux fois par année. Les gens se montaient et on recevait des courriels et des appels. Les francophones ont reçu moins d'appels que les anglophones : eux recevaient [presque] toute [la pression] pour qu'ils disent non à tout ce qu'on faisait<sup>188</sup>.

La crise persiste jusqu'à l'élection d'un nouveau maire en novembre 2006. John Rodriguez signe une mesure exécutive pour faire flotter le drapeau franco-ontarien à côté de la place Tom-Davies, tout comme une kyrielle de drapeaux étrangers représentant les groupes ethniques de Sudbury, encadrés par les drapeaux canadien, anishinabek, métis et franco-ontarien, sur le pont de la rue Paris. Ron Dupuis est satisfait :

Il y a eu un peu de négativité sur la façon que ça a été fait, mais presque pas. Nous, au conseil, on était très content, parce que c'était la seule manière qu'on aurait pu l'avoir [sans prolonger la saga] [...]. Quand John [Rodriguez] a fait ça, il y a eu un gros soupir que « oh, c'est réglé! »<sup>189</sup>.

### *L'initiative « Sudbury, ville bilingue »*

La saga était peut-être réglée, mais elle rappelle la fragilité des acquis, voire l'impossibilité de faire progresser le français au sein de l'administration municipale. Selon Ron Dupuis, le drapeau a refroidi les conseillers à tout élargissement des services en français. À son arrivée au conseil en 2006, Evelyn Dutrisac constate qu'il



n'y a pas d'appétit pour revoir le règlement, même si « ç'aurait peut-être été une bonne idée<sup>190</sup> ».

En 2008, les États généraux de la francophonie du Grand Sudbury sont tenus afin de favoriser la concertation et le renforcement des capacités d'une vingtaine d'organismes et d'institutions francophones<sup>191</sup>. Au Sommet de 2010, les participants établissent huit priorités, dont « le français dans l'espace public sudburois<sup>192</sup> », qui figure au quatrième rang. Les plus importantes organisations sans but lucratif – le Carrefour francophone et le Centre de santé communautaire – bercent chacun de grands chantiers : la création d'une place des arts et l'élargissement des services de santé en français. Les autres projets, n'ayant pas de parrain institutionnel majeur, font du surplace. C'est le cas pour l'initiative « Sudbury, ville bilingue ». Pourtant, en 2008, la table de l'économie avait signalé le besoin d'« une meilleure représentation et [d']une présence active de la communauté francophone sur le plan politique et administratif<sup>193</sup> ». Pour sa part, la table de l'immigration avait identifié « Sudbury, ville officiellement bilingue » et « Sudbury reconnue (ici et ailleurs) en tant que ville d'accueil pour immigrants francophones<sup>194</sup> » comme priorités. Cette dernière table recommande la « création d'un comité politique dont le premier mandat serait le lobbying nécessaire à la déclaration de bilinguisme officiel par la Ville du Grand Sudbury<sup>195</sup> ». Or, sur l'ensemble, l'immigration francophone est identifiée comme étant la dernière des huit priorités en 2010 et le bilinguisme municipal n'est pas du tout mentionné par les autres tables sectorielles<sup>196</sup>. Au Sommet, les discussions passent du coq à l'âne, ce qui explique peut-être pourquoi le Plan d'action est maigre : on mentionne la « [p]romotion de l'offre et de la demande de services en français dans les commerces de la ville », puis la réalisation d'une « [é]tude d'impact économique visant à évaluer le bien-fondé de l'adoption d'une politique de bilinguisme officiel au niveau municipal<sup>197</sup> ». Dans l'esprit des gens, les termes « politique » et « règlement » sont interchangeable, malgré la distinction légale importante à faire entre les deux.

L'Institut franco-ontarien (IFO) doit agir comme « le pivot [...] pour la priorité<sup>198</sup> ». L'ACFO obtient 10 000 \$ de la Société de développement du Grand Sudbury<sup>199</sup> pour que l'IFO réalise une recension des écrits, mais l'étude d'impact économique des francophones pour le Grand Sudbury ne sera jamais réalisée, faute de financement. En 2012, l'ACFO embauche l'étudiant Adam Constantineau pour brosser les portraits du bilinguisme municipal à Moncton (Nouveau-Brunswick) et à Bienne (Suisse), question de fournir des sources d'inspiration pour le Grand Sudbury. En 2013, l'ACFO lance la campagne « J'affiche aussi en français » pour encourager le bilinguisme des enseignes commerciales<sup>200</sup>. Certaines grandes surfaces acceptent que leurs employés portent des macarons « Je parle français » et l'ACFO obtient une approbation initiale pour un financement de projet pour accompagner des commerçants, mais le « concept » apparaît trop « gros » pour que la planification communautaire parvienne à « le concrétiser<sup>201</sup> », explique Joanne Gervais.

À titre de coordonnatrice des services en français, Josée Campeau-Rouselle a siégé à la table de planification communautaire. Elle rappellera :

On voulait que les commerces s'affichent [dans les deux langues] [...]. J'avais rapporté de quoi, qui avait découlé de la table de planification. On voulait faire avancer le dossier, puis on avait eu quelques réunions [...]. Je me rappelle d'avoir participé à une réunion où on m'a dit « Là, là, il faut faire une pause sur cette affaire-là, parce qu'on ne peut pas se rendre jusqu'à ce point-là » [...]. Mes superviseurs ont rapidement changé le *momentum* [...]. C'était trop dangereux de s'afficher de façon bilingue, parce qu'il y aurait potentiellement une fausse perception que la ville soit désignée bilingue [...]. Il y a un manque de communication à savoir jusqu'où on pouvait aller avec cette initiative-là [...]. Ça avait tombé à la table de planification aussi<sup>202</sup>.

À la Ville, le dossier est enterré, selon Ron Dupuis :

Il y a des gens qui voulaient qu'on soit complètement bilingues. Ça n'a pas été une guerre, mais [...] ça n'a jamais abouti. Comme conseillers, on s'est dit, ce serait beau à avoir, mais il faut mettre un coût à tout ce qu'on touche et le coût n'était pas croyable [...], l'ouvrage et le coût<sup>203</sup>.

Le fait d'avoir évoqué un statut de bilinguisme « officiel » pour le Grand Sudbury a-t-il effrayé la ville ? « C'est bien ça », répond Ron Dupuis. Il aurait peut-être été plus judicieux de présenter des requêtes plus concrètes, dont au premier chef, le respect complet du règlement 2001-81A. À l'occasion de son traditionnel questionnaire pour l'élection municipale de novembre 2014, l'ACFO demande aux candidats à la mairie ce qu'ils pensent de l'initiative « Sudbury, ville bilingue », sans préciser de quoi il s'agit. Parle-t-on du bilinguisme officiel, de l'affichage commercial ou d'autre chose ? Brian Bigger, qui remportera l'élection, n'est pas plus clair lorsqu'il s'engage pour que « l'ensemble des services soient offerts dans les deux langues officielles<sup>204</sup> » et pour le reste, disant vouloir s'en tenir à ce qui serait « réaliste et réalisable ». L'initiative est-elle effectivement enterrée ? Au Forum communautaire de 2015, qui fait les suivis sur les États généraux et le Sommet, les participants énumèrent une trentaine d'aspirations, dont « ville officiellement bilingue », « commerces bilingues<sup>205</sup> » et « capitale culturelle franco de l'O[ntario]<sup>206</sup> », mais aucun plan n'est mis en œuvre.

## *Le français, langue de service*

On a des *extremists* qui veulent tout avoir en français, qui ne donnent pas leur place. Puis il y a des anglophones, qui ne veulent pas donner aux Français sans qu'on donne aux Ukrainiens [...]. Mais comme francophones, on s'en est bien tirés dans la nouvelle ville<sup>207</sup>.

Les mots de Ron Dupuis rappellent que le règlement de services en français de 2001 répondait au plus faible dénominateur commun, afin de dégager une image d'unité, alors que plusieurs doutaient de la sagesse des fusions municipales. Malgré la posture minimaliste du règlement, elle émet tout de même une liste détaillée d'attentes pour la coordonnatrice des services en français, qui doit :

- établir l'ordre de priorité des besoins de traduction,
- coordonner la répartition des travaux parmi les traducteurs contractuels et surveiller les échéances [...],
- réviser, corriger et approuver les documents traduits [...],
- dresser un lexique terminologique [...],
- élaborer un plan de communication en vue de promouvoir la disponibilité des services municipaux dans les deux langues officielles [...],
- fournir des conseils sur les questions liées au bilinguisme [...],
- cerner les lacunes [...],
- élaborer des stratégies appropriées [...],
- agir à titre d'agent de liaison de la communauté francophone [...],
- élaborer une procédure, pour chaque service, qui permet de traiter les plaintes concernant la langue et d'en faire le suivi<sup>208</sup>.

Le mandat est vaste et pourrait garder plus d'une personne occupée à temps plein. Traductrice de formation, Josée Campeau-Rousselle occupe la fonction de 2009 à 2014<sup>209</sup>. Ses journées sont imprévisibles, puisque c'est vers elle que les nombreux employés unilingues anglophones se tournent lorsqu'un service en français leur est demandé. La coordination des services en français doit aussi gérer et prioriser les demandes de traduction. La coordination doit entretenir une équipe de traducteurs à la pige à qui elle confie des mandats pour traduire des communiqués, des affiches et des documents officiels. En 2023, la Ville fait appel à quatre traducteurs, dont deux qui habitent le Grand Sudbury, qui ont chacun leurs spécialités au niveau du jargon (ressources humaines, logement, etc.), ce qui facilite la réalisation du travail.

Le budget affecté à la traduction n'a pas beaucoup évolué depuis les années 1980. Dans les conversations informelles tenues à cet égard, les estimations de la somme totale dépensée annuellement par la Ville du Grand Sudbury varient entre 50 000 \$ et 150 000\$. Il n'est pas étonnant que le budget soit insuffisant pour traduire les publications de la Ville, qui dépose en ligne un nombre grandissant de publications – qui par ricochet deviennent officielles.

Le règlement 2001-81A précise qu'il revient à la coordination de « découvrir les sources de financement pour la traduction<sup>210</sup> ». Force est de constater qu'on n'en a pas trouvé. Mathieu Fleury confirme que la province a beau appuyer moralement le bilinguisme municipal, le gouvernement refuse de fournir des ressources financières pour favoriser son développement. Et toujours faut-il établir les priorités. Alors qu'il était chroniqueur sur les ondes de CBON, Normand Renaud avait questionné la pertinence de traduire un guide des loisirs où toutes les activités se déroulent en anglais<sup>211</sup>. Même si aucune activité, outre les cours de natation ou l'heure du conte, n'est offerte en français, la traduction est vue par l'administration municipale comme une manière de ne pas exclure les citoyens francophones. En ce qui concerne ces deux exceptions, des communications particulières sont faites en français exclusivement pour rejoindre les parents de jeunes enfants francophones.

La traduction est une composante centrale des services en français à la Ville, mais elle n'est pas la seule. Le règlement 2001-81A prévoit l'instauration d'un comité consultatif permanent réunissant mensuellement des employés et des résidents francophones « pour cerner les lacunes et faire des recommandations visant à améliorer la livraison des services<sup>212</sup> ». Conseiller municipal de 2003 à 2014, Claude Berthiaume, se rappelle d'avoir été convoqué à quelques reprises à des réunions pour discuter des services en français, mais pas souvent<sup>213</sup>. « Ça toujours été *ad hoc* », renchérit Evelyn Dutrisac. « On a essayé, mais ça n'a pas décroché... je ne sais pas pourquoi<sup>214</sup>. » Après la déroute de l'initiative « Sudbury, ville bilingue », la conseillère Joselyne Landry-Altman a convoqué une réunion du « Comité d'appui sur les services en français » le 1<sup>er</sup> avril 2015. Son mandat est d'« [a]ppuyer la Ville du Grand Sudbury dans la création et la pérennité d'une culture organisationnelle qui reconnaît et qui valorise sa communauté francophone<sup>215</sup> ». Le groupe inclut l'ACFO du grand Sudbury et la représentante sudburoise du Commissaire aux services en français. À la rencontre du 1<sup>er</sup> juin, le comité fait des suivis sur les équipes de balle francophones, la « sensibilisation aux questions francophones » au sein de l'administration, ainsi que la réalisation d'un « sondage sur les services en français<sup>216</sup> ». Un sondage est bel et bien réalisé en mai 2015, sauf que les résultats sont ni rendus publics ni partagés avec le comité, qui ne semble pas s'être réuni de nouveau, selon Joanne Gervais. Parmi les 359 répondants, 82 % (294) sont francophones. Seulement une légère majorité de ces répondants connaît l'existence du règlement des services en français et 80 % d'entre eux ignorent leur droit de déposer une plainte<sup>217</sup>. Chez les répondants de la

version française du sondage, l'insécurité linguistique est à crever les yeux : 87 % des 294 répondants disent ne jamais avoir demandé un service en français, soit parce qu'ils étaient persuadés que le service en français serait indisponible, soit parce qu'ils craignaient d'indisposer l'employé à leur service. Parmi les 13% des répondants qui avaient demandé un service en français, ils étaient satisfaits du niveau de services à l'enfance et les bibliothèques, tandis que le renforcement des règlements et le service des loisirs recevaient des notes plus faibles.

En rentrant au travail en 2019, la directrice générale de l'ACFO note que les signalisations du carrefour giratoire érigé devant le Collège Boréal sont en anglais seulement. Sa plainte mène la Ville à inclure une clause dans les contrats avec les compagnies de construction pour rappeler leur obligation d'afficher dans les deux langues, faute de quoi elles pourraient s'exposer « à des contraventions<sup>218</sup> ». Le problème de l'affichage s'observe aussi dans les agences municipales, dont le Manoir des pionniers et le Service de transport GOVA. Fin 2019, madame Gervais constate qu'« il y a eu beaucoup d'amélioration<sup>219</sup> », mais le règlement des services en français de la Ville ne s'applique pas à toutes les agences municipales, d'où la prévalence des défis sur les services français. Par exemple, le service de police émet ses communications « seulement en anglais », à moins qu'un citoyen ne fasse une demande pour de « la documentation en français<sup>220</sup> ». Pour sa part, l'agence Santé publique Sudbury et districts fait peu d'offre active de services en français. La pandémie de la COVID-19 aggrave les lacunes dans les services en français. Des messages urgents sont diffusés en anglais seulement sur Facebook, Twitter et les sites Web municipaux. En avril 2020, les plaintes reçues à l'ACFO augmentent en flèche avec les restrictions sanitaires et les tests de dépistage. Depuis 2021, la Ville fait maintenant appel au logiciel DeepL pour traduire des messages urgents après les heures de bureau ou lorsqu'un traducteur n'est pas disponible.

Avec une vingtaine de plaintes par année, Joanne Gervais consacre beaucoup de son temps à la gestion et aux suivis des problèmes, qu'elle reçoit ou qu'elle perçoit elle-même en se déplaçant, en recevant un service ou en consultant un site Web. Ce travail réactif gruge les ressources d'un organisme dont la mission est de développer des stratégies pour répondre aux besoins politiques à moyen et à long terme des Franco-Sudburois. En 2022, l'ACFO suit 23 dossiers, dont la quasi-totalité concerne la Ville, ses agences, et bien souvent les mêmes acteurs : affiches unilingues anglaises venant de la part des sous-traitants, absence d'offre active ou d'employés bilingues à plusieurs comptoirs de service, employés bilingues réfractaires au français, documents importants à la sécurité publique qui ne sont pas traduits, etc<sup>221</sup>. Normand Renaud et Evelyn Dutrisac précisent cependant que la standardiste actuelle au 311 est « excellente<sup>222</sup> » à assurer que la population se fasse « servir en français<sup>223</sup> » en première ligne.

La Ville d'Ottawa consacre annuellement 1 M\$ à la traduction. À des fins comparatives, elle compte six fois plus de citoyens<sup>224</sup> que le Grand Sudbury, mais toutes proportions gardées, la ville du nickel aurait un budget de 164 000 \$ pour la traduction si son investissement était à la hauteur de celui de la capitale. En ce qui concerne le reste des 2,1 M\$<sup>225</sup> affectés à la Direction des services en français de la Ville d'Ottawa, ils paient les salaires de huit employés. Si le Grand Sudbury en investissait autant, proportionnellement, on arriverait à 343 000 \$ en salaires et avantages sociaux, soit l'équivalent d'une personne et demie affectée strictement au développement des services en français. On arrive à des proportions semblables en comparant les budgets de fonctionnement d'Ottawa (5 G\$) et du Grand Sudbury (708 M\$)<sup>226</sup>. Par citoyen francophone (141 555), Ottawa paie 22 \$ pour les services en français, tandis que le Grand Sudbury, dépense environ 4 \$ par citoyen francophone (36 980).

La directrice de la Ville de Moncton, Isabelle Leblanc, précise que sa municipalité consacre annuellement 136 000 \$ à « la traduction régulière [des publications officielles] et la traduction légale<sup>227</sup> », mais que ce montant ne comprend « pas l'interprétation simultanée » des réunions publiques, assumées par le bureau de la greffière, ni les formations linguistiques, assumés par le service ou l'agence en question. Il est donc difficile d'estimer le budget total affecté au bilinguisme à Moncton, mais si on compare le budget de la « traduction régulière », on arrive à un investissement de 2 à 3 \$ par citoyen franco-sudburois et de 5,74 \$ par citoyen franco-monctonnais<sup>228</sup>.

Quelle que soit la comparaison, on aurait à doubler ou tripler le budget à la traduction et aux services en français dans le Grand Sudbury, ne serait-ce que pour rattraper les investissements d'Ottawa et de Moncton.

## *Le français, langue de travail*

Ottawa et Moncton, où résident respectivement des contingents francophones de 15 et de 30 %, reconnaissent le français et l'anglais comme des langues normales d'administration et de service. Le niveau de bilinguisme varie en fonction de la proportion de résidents qui sont francophones : elle est axée sur la traduction et sur l'offre de services dans les villes où les francophones sont une minorité linguistique importante parmi d'autres; elle est substantielle dans les villes où les francophones forment une importante minorité, voire une majorité dans certains secteurs.

Selon cette logique, avec une population à 23 % francophone (2021), mais qui a déjà atteint 40 %, on pourrait s'attendre que les pratiques du Grand Sudbury soient plus développées que celles d'Ottawa et pas tout à fait aussi développées que celles de

Moncton. Or, le Grand Sudbury a opté pour l'approche minimaliste, exception faite peut-être de l'affichage, qui est entièrement bilingue. Le règlement des services en français de 2001 prévoit l'élaboration d'exigences en matière de personnel bilingue. Selon celle-ci, la coordination doit :

- diriger une étude exhaustive sur la disponibilité des services en français dans tous les secteurs liés aux services administratifs et aux services de la ville [...],
- tenir à jour une liste de tous les employés qui parlent français, indiquant leur niveau de compétence [...],
- évaluer les besoins langagiers de chaque service [...],
- élaborer une trousse d'information pour les employés<sup>229</sup>.

Nos entrevues suggèrent que ces exigences n'ont presque jamais été respectées. On justifie ces manquements par la surcharge de travail en matière de traduction et de gestion de plaintes, mais il y a d'autres raisons. Dans la décennie 2000, il existe un répertoire qui permet de repérer rapidement des employés pouvant servir un citoyen dans une langue autre que l'anglais. Le code « FR » (pour le français) ou « IT » (pour l'italien) apparaît à côté du nom de l'employé sur les appareils téléphoniques internes. Le tout disparaît vers 2010, au moment d'une mise à jour informatique. Josée Campeau-Rousselle tente de relancer le répertoire, mais les six chefs de services affichent une perception négative à son sujet :

C'était une question RH [ressources humaines] [...]. On a jasé brièvement [à savoir] si on pouvait demander aux employés d'identifier leur première langue parlée [...]. Étant donné que mon poste était un rôle de soutien, je ne faisais pas partie des discussions plus *high-level* [...]. Je n'ai pas réussi à faire avancer ce dossier-là<sup>230</sup>.

Craignait-on que l'évaluation des capacités linguistiques soit perçue comme étant discriminatoire? « Possiblement », répond madame Campeau-Rousselle, qui tente d'embaucher un cabinet externe pour évaluer les capacités bilingues de l'administration en 2012, mais cette initiative a aussi été « bloquée<sup>231</sup> » par ses supérieurs. L'administration n'est pas au courant que les villes d'Ottawa et de Moncton évaluent systématiquement le niveau de bilinguisme des employés. « Je ne l'étais pas [au courant], moi, en tous cas<sup>232</sup> », précise Evelyn Dutrisac.

Combien d'employés bilingues y a-t-il donc à l'hôtel de ville? « On avait [seulement] quelques employés francophones » et « beaucoup d'anglophones [unilingues]<sup>233</sup> » d'après Evelyn Dutrisac. Martin Lajeunesse, qui travaille au bureau du maire en 2009-2010, estime à 5 % le nombre d'employés francophones, auquel se rajoutent de 5 à 7 % qui pratiquent un « bilinguisme passif<sup>234</sup> ». L'estimation d'un taux de

bilinguisme qui ne dépasse pas 10 ou 12 % correspond-elle aux impressions d'autres gens informés ? « Oui, je dirais que c'est juste en termes d'estimation<sup>235</sup> », répond Josée Campeau-Rousselle. « C'est pas mal juste<sup>236</sup> », répond aussi Evelyn Dutrisac. Ron Dupuis devine pour sa part que le taux s'élèverait peut-être à 15 %<sup>237</sup>. Le vieil adage « pas de données, pas de problème » pourrait s'appliquer à l'évaluation des capacités bilingues de la Ville. Dans les entrevues, on ne semble pas avoir conscience d'un problème de représentation dans une municipalité où, en 2001, les francophones représentaient 30 % de la population et les résidents bilingues, 40 %.

Les initiatives pour encourager le développement du bilinguisme chez les fonctionnaires sont modestes. En 2011, Josée Campeau-Rousselle lance l'initiative « *Lunch n' Learn* » pour les encourager, une fois par mois, à jaser en français sur un thème<sup>238</sup>. Mme Campeau-Rousselle aurait voulu formaliser l'initiative, mais elle quitte ses fonctions avant que cela n'ait pu se produire. La Ville n'offre plus de formation linguistique, ce qui l'empêche d'élargir ses capacités en matière de bilinguisme. « Il n'y a aucun incitatif ou soutien organisationnel dans la structure qui encourage ces gens-là à entretenir ou renforcer leur compétence dans leur deuxième langue<sup>239</sup> », précise Martin Lajeunesse. Le français est ainsi relégué aux rapports informels, entre deux francophones qui « réussissent à se trouver<sup>240</sup> », selon Josée Campeau-Rousselle. D'ailleurs, ce n'est pas un cadeau d'être un employé francophone pour la municipalité, d'après Denis Constantineau :

T'as un francophone dans un bureau anglophone, qui doit faire la traduction et les services en français, mais cette personne-là a aucun appui, donc ils ne sont pas portés à le faire, et il y a une charge de travail additionnelle [sans rémunération additionnelle] parce que t'es obligé d'offrir les services dans les deux langues [à toi seul]<sup>241</sup>.

Chez les francophones embauchés à l'hôtel de ville, un glissement vers l'anglo-normativité s'opère rapidement, selon Martin Lajeunesse :

Des gens qui pouvaient travailler parfois en français ou dans un *mix* imparfait des deux langues dans des municipalités qui n'existaient plus, se sont très vite adaptés à un milieu de travail anglais et il n'y a plus personne qui écrivait des courriels en français. Il n'y avait plus rien qui se passait en français, soit de façon professionnelle ou informelle, à la place Tom Davies, sauf pour quelques [rares exceptions] [...]. Les gens se sont adaptés à un environnement de travail qui était extrêmement anglo-dominant, dans la nouvelle structure, donc ils n'ont pas eu la chance de transférer leur bilinguisme fonctionnel d'une boîte à l'autre<sup>242</sup>.

Selon Evelyn Dutrisac, cette réalité s'explique en partie par l'absence de leadership de la part de l'administration municipale. Si le recrutement d'employés bilingues « n'a



pas été fervent<sup>243</sup> », on peut se demander ce qu'en pensent les candidats bilingues que la Ville n'attire pas. Selon Denis Constantineau,

Je ne pense pas que c'est à cause que les salaires sont moins attrayants. Si tu es un francophone, et tu veux travailler [au moins partiellement] en français, ce n'est pas à la ville que tu vas travailler<sup>244</sup>.

Les francophones et les gens bilingues trouvent des environnements de travail plus accueillants au français dans les conseils scolaires, les écoles et les collèges. À l'agence FedNor, les francophones comptent pour le tiers des employés à Sudbury, reflétant à peu près leur poids démographiques régional. Martin Lajeunesse précise :

Écrire *French is an asset* dans un affichage de poste [à la municipalité], ça n'a pas de bon sens. On répond qu'on le sait, mais qu'on disqualifie plein de bon monde quand on met ça [une exigence du bilinguisme]<sup>245</sup>.

En juin 2011, *Le Voyageur* rapporte que « Le tourisme et la culture, ça se passe en anglais à Sudbury », suivant l'affichage du poste de direction du Tourisme et de la Culture qui n'inclut pas le bilinguisme comme critère. Joscelyne Landry-Altman trouve ce choix « affreux » pour « un poste clé » qui a pour responsabilité de « voyager et [de] représenter le Grand Sudbury<sup>246</sup> ». Pourtant, le directeur des Ressources humaines, Kevin Fowke, rappelle la fonction minimaliste du règlement 2001-81A, qui restreint le bilinguisme aux postes « de première ligne, interagissant avec le public<sup>247</sup> ».

Les villes se perçoivent surtout comme des prestataires de services « non linguistiques<sup>248</sup> », précise Mathieu Fleury. Ainsi, quand le conseiller de Walden Jacques Barbeau affirme qu'il « encourage fortement le bilinguisme<sup>249</sup> », sa plateforme ne comprend que des enjeux non linguistiques, dont l'amélioration de l'infrastructure routière, de la santé des lacs et du soutien aux groupes communautaires.

L'administration municipale a procédé à la désignation bilingue d'une trentaine de postes, principalement dans les services de première ligne, mais elle s'est butée à la résistance du syndicat de la fonction publique, qui perçoit les désignations comme un frein à la promotion des anglophones unilingues. Une perception persiste que la désignation chasserait des candidatures de « gens plus qualifiés anglophones<sup>250</sup> », explique Ron Dupuis. De plus, la pénurie de main-d'œuvre, accentuée par l'accélération des départs à la retraite pendant la pandémie, fait en sorte, par exemple, que la Santé publique n'arrive pas à recruter suffisamment d'infirmières bilingues pour offrir la vaccination dans les écoles de langue française.

La Ville semble incapable de voir le français comme une langue de travail. De 2018 à 2022, l'ACFO énumère une quinzaine de manquements sur ce front : quasi-absence

du français dans une allocution du maire, absence de personnel bilingue à la Société de développement du Grand Sudbury, embauche d'unilingues anglophones à des guichets de services, affichage d'un poste pour la coordination des services en français qui n'exige pas le bilinguisme, etc. Cette dernière transgression est la goutte qui fait déborder le verre. Joanne Gervais multiplie les rencontres avec des élus et des chefs de service pour en illustrer l'absurdité<sup>251</sup>. Joscelyne Landry-Altmann a l'impression que certains chefs de service ignorent ou « se fichent<sup>252</sup> » du règlement 2001-81A.

Au printemps 2019, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a désigné le Grand Sudbury comme l'une des 14 villes accueillantes à l'immigration francophone, un mécanisme pour doter des communautés de l'infrastructure culturelle suffisante pour attirer et retenir des nouveaux arrivants francophones, puis contribuer à y revitaliser le français. Preuve que le ridicule ne tue pas, le poste du coordonnateur du Programme local en immigration « n'est pas un poste désigné [bilingue]<sup>253</sup> ». En 2023, « le poste est toujours occupé par une personne qui ne parle pas le français<sup>254</sup> », regrette Joanne Gervais. Alors que la ville veut croître, comment compte-t-elle retenir les immigrants francophones, qui bien souvent parlent peu ou pas l'anglais à leur arrivée, en permettant à une telle situation de perdurer ?

Selon nos rencontres avec des employées de la Ville, l'insécurité linguistique est un facteur non négligeable parmi les employés qui ont suivi un programme d'immersion française ou qui ont un parent francophone, qui comprennent la langue, mais ne se sentent pas à l'aise de la parler. Cette anglo-normativité mine les capacités bilingues de la Ville. L'augmentation du budget en traduction et l'élargissement des compétences du personnel en français sont intimement liés. La langue de service et la langue de travail sont indissociables. Les règlements de 1973-1974 le reconnaissaient; celui de 2001 a essayé de les dissocier. On peut se questionner sur la sagesse d'un tel choix.

# Sept opportunités pour le Grand Sudbury

Des opportunités d'amélioration, qui pourront mieux répondre aux besoins de reconnaissance, de sécurité linguistique et d'habilitation politique, existent partout pour la population du Grand Sudbury.

## *Rédiger un règlement costaud surveillé par le commissariat provincial*

« À quoi ça sert d'avoir une politique si elle n'est pas suivie<sup>255</sup> ? » C'est la question que soulève avec exaspération Joscelyne Landry-Altmann. Si au moins le règlement 2001-81A était suivi à la lettre, ce serait déjà une victoire, ajoute-t-elle. En bafouant le règlement en toute impunité, on renforce l'idée qu'il est de nature suggestive au lieu d'être code de conduite. Il serait peut-être judicieux qu'une tierce partie soit chargée du renforcement du règlement, afin que les plaintes soient comptabilisées, acheminées aux autorités concernées et exposées au public.

Le Commissaire aux services en français, logé au sein du Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario depuis 2019, n'est qu'une ombre de l'ancien Commissariat aux services en français, qui possédait des pouvoirs d'enquêter sur la prestation de services provinciaux en français, mais aussi de recommander des mécanismes afin de régler les problèmes systémiques. Le Commissaire actuel ne détient que le premier pouvoir, mais il reçoit des plaintes de citoyens et effectue des enquêtes sur le bilinguisme tel qu'il est pratiqué dans la trentaine de municipalités qui détiennent un règlement ou un arrêté (deux termes équivalents pour dire une « loi municipale »), une politique ou une résolution (dont la portée juridique est nulle et ressemble davantage à un énoncé symbolique ou à une mission). Le Grand Sudbury figure parmi la dizaine de municipalités qui possèdent un règlement ou un arrêté et compte parmi la trentaine de municipalités membres<sup>256</sup> de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO) depuis sa fondation. L'AFMO précise :

Les municipalités ne sont pas obligées d'offrir des services en français, même dans les régions désignées. C'est aux conseils municipaux que revient la décision d'en offrir ou non. En cas de transfert de services de la province vers les municipalités, des ententes doivent être conclues pour assurer la prestation de services en français. Les organismes financés

en partie par la province (hôpitaux, garderies, foyers de groupe etc.) ne sont pas automatiquement assujettis à la LSF mais ils peuvent demander leur désignation. Le Conseil des ministres passe alors un règlement et les organismes deviennent des fournisseurs officiels de services en français<sup>257</sup>.

C'est donc en vertu de la *Loi sur les municipalités* que le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario peut vérifier si les municipalités suivent leurs propres règlements, y compris les règlements sur le bilinguisme municipal<sup>258</sup>. Le Commissaire aux services en français, Carl Bouchard, et son équipe examinent toutes les plaintes et peut intervenir lorsqu'il s'agit d'un règlement (mais beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'une politique) qui donne des indications spécifiques sur les manières que le bilinguisme doit être appliqué. La présidente de l'AFMO, Nicole Fortier Lévesque, mentionne que le Commissaire à l'intégrité, dont les pouvoirs ont été élargis en 2019, expose les municipalités à des amendes lorsqu'un règlement est bafoué<sup>259</sup>. C'est d'ailleurs la recommandation qu'elle fait à la personne chargée de rédiger un nouveau règlement pour le Grand Sudbury : tout dépend de la qualité du texte du règlement. S'il est bien écrit, avec des cibles et des résultats, il permettra aux fonctionnaires de s'ajuster et aux citoyens d'avoir des recours si le règlement n'est pas respecté. Plus encore, un règlement costaud, écrit par une expertise externe à la ville, pourrait libérer la directrice des Communications et l'ACFO du grand Sudbury du fardeau de devoir gérer les plaintes. Elles pourraient ainsi consacrer plus d'énergies aux stratégies pour élargir la place du français dans l'administration municipale. Et les conseillers n'auraient plus à répéter *ad nauseam* le besoin de suivre les règles établies.

## *Élargir durablement les capacités bilingues du personnel*

La politique des langues officielles de Moncton est un exemple dont on peut s'inspirer, notamment pour le français comme langue de travail. De 2002 à 2022, le nombre d'employés bilingues à la municipalité est passé d'environ 25 % à plus de 50 %<sup>260</sup>. Comment y est-elle parvenue? Lorsqu'il y a des départs (des retraites ou des changements d'emploi), les affichages indiquent qu'on cherche des gens ayant un bilinguisme fonctionnel. De cette manière, Moncton ne fait pas perdre de privilèges aux anglophones unilingues en poste, mais la ville élargit, petit à petit, ses capacités bilingues. De plus, les affichages indiquent systématiquement, soit que le bilinguisme est un atout (dans les postes non désignés), soit qu'il s'agit d'un critère pour obtenir sa permanence (dans les postes désignés). Cela a contribué à la « perception que pour être embauché à la Ville de Moncton, il faut être bilingue<sup>261</sup> ». Preuve que le leadership de la ville a changé les perceptions vis-à-vis de l'administration sur sa

valorisation des capacités linguistiques, Moncton n'a même plus besoin de désigner des postes pour attirer des candidats bilingues. Désormais, la composition de l'administration municipale reflète, à quelques points de pourcentage près, la composition démographique de la ville, où 30 % des résidents sont francophones et 44 % sont bilingues. Et le quart des employés bilingues sont des anglophones ayant « appris le français par l'immersion » au long de leur parcours scolaire.

La municipalité maintient une entente active avec l'Alliance française de Moncton pour que ses employés perfectionnent leur niveau de français, lorsque cela est utile à l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs « immerés » ont un français « rouillé », après avoir fait des études postsecondaires exclusivement en anglais. Le français peut ainsi « renaître<sup>262</sup> » si l'employé est soutenu dans son actualisation linguistique et si le français est présent dans l'environnement de travail. Ottawa aspire aussi à une représentativité démographique dans son personnel, dans une ville où 15 % des résidents sont francophones et 21 % sont bilingues<sup>263</sup>. Et, comme dans le Grand Sudbury, environ les deux tiers des anglophones d'Ottawa et de Moncton inscrivent leurs enfants dans une école de langue française ou dans un programme d'immersion française. Un sondage effectué pour la Ville d'Ottawa en 2016 a confirmé que « plus on est jeune, plus on est bilingue<sup>264</sup> », en partie parce que la majorité d'entre eux ont fait de l'immersion française. « Il y a beaucoup de nos résidents qui veulent apprendre la langue<sup>265</sup> », concorde Evelyn Dutrisac. Pour Sudbury, ce serait un retour à l'esprit des règlements de 1973-1974 que d'offrir des cours de formation linguistique de façon continue. En 2018, un rapport pour le gouvernement fédéral confirmait que le fait d'« investir dans l'apprentissage » permettait de « changer le ton<sup>266</sup> » des discussions sur le bilinguisme.

On peut se demander pourquoi le Grand Sudbury peine à recruter des gens bilingues, alors que le taux de bilinguisme s'élevait jusqu'à tout récemment à 40 %. Les pratiques de recrutement et les affichages de postes, ne faisant presque jamais référence au bilinguisme, sont en jeu, mais il y a plus : « Personne n'a été proactif pour déterminer comment faire pour recruter des gens bilingues<sup>267</sup> », d'après Martin Lajeunesse. Existe-t-il une perception que la Ville est un endroit où des unilingues anglophones peuvent travailler sans devoir apprendre le français et où des francophones bilingues vont devoir s'assimiler à la langue de la majorité pour y faire carrière ? Tout est à bâtir pour changer les comportements de l'administration, mais aussi les perceptions du public. « Il faudrait qu'une nouvelle politique donne l'impression au citoyen que la dualité linguistique fait partie des valeurs de l'administration<sup>268</sup> », précise le traducteur Normand Renaud. Ce serait une importante contribution à la sécurité linguistique. Pour renverser la vapeur, le conseiller René Lapiere suggère le développement de programmes coopératifs exclusifs avec les programmes en français du Collège Boréal et de l'Université Laurentienne<sup>269</sup>.

## Établir des équipes travaillant en français

Le libre choix dans la langue de travail, pensait-on à la fin des années 1960, allait permettre à des fonctionnaires à commencer à travailler en français. L'expérience depuis signale plutôt la naïveté de cette perception. De résumer Matthieu LeBlanc,

La plupart des francophones [...] choisissent l'anglais, et cela pour diverses raisons : habitude, terminologie, productivité, etc. [...]. Ce n'est pas dire que le français n'est jamais utilisé, mais [...] la grande majorité des francophones disent ne plus se sentir à l'aise de rédiger en français. Contraints de rédiger en anglais pendant de nombreuses années, ces fonctionnaires estiment avoir régressé en français à l'écrit, à tel point qu'ils préfèrent aujourd'hui rédiger en anglais [...]. On voit donc qu'il existe chez bon nombre de francophones une insécurité linguistique liée à la perte des connaissances en français [...]. Les francophones à qui on confie des dossiers « francophones » jouent [...] le rôle de courtiers, ou *language brokers*, entre les clients francophones, d'une part, et leurs collègues anglophones au bureau, d'autre part [...]. Ce va-et-vient entre les deux langues auquel nous avons fait allusion constitue une tâche additionnelle non reconnue, un surcroît de travail qui [...] s'avère parfois très lourd<sup>270</sup>.

Normand Renaud renchérit qu'il est souvent surpris d'apprendre que certains fonctionnaires du Grand Sudbury, pour qui « le français écrit est mort<sup>271</sup> », sont habiles à l'oral en français. En 2007, une étude sur la Ville d'Ottawa concluait en ce sens que :

Le fait est que les employés francophones de la Ville d'Ottawa s'anglicisent parce qu'ils travaillent à toutes fins pratiques en anglais seulement [...]. Cette réalité, qui prévaut à l'échelle de l'ensemble de l'administration, rend impossible l'application de la politique de bilinguisme<sup>272</sup>.

Pourtant, la Commission Laurendeau-Dunton s'était penchée sur les conditions pour atteindre une « véritable égalité entre francophones et anglophones dans la fonction publique fédérale<sup>273</sup> ». En 1971, le gouvernement fédéral a établi un projet pilote avec 29 000 fonctionnaires dans des services où la langue de travail serait le français<sup>274</sup>. Ces équipes ont agi comme des « pépinières » pour la présence du français comme langue de travail dans l'administration fédérale. À Ottawa, la Direction des services en français fonctionne officiellement dans la langue de Molière<sup>275</sup>. À Moncton, les services des communications et d'analyse politique fonctionnent en français<sup>276</sup>. À l'Université Laurentienne de Sudbury, la langue de travail de l'équipe est déterminée par le gestionnaire. Au Bureau des Affaires francophones, par exemple, la langue

de travail est le français. Idem dans les départements où un programme existe en français seulement et ceux où les professeurs de langue française tiennent leurs propres assemblées départementales<sup>277</sup>. Ce sont des exceptions, certes, mais cette mesure ne comporte pas de coût : l'embauche de francophones et de gens pleinement bilingues permet au français d'être une langue normale de travail dans une équipe.

À quels endroits des équipes de langue française pourraient-elles exister dans l'administration municipale du Grand Sudbury? Les bibliothèques dans la Vallée et le Nouveau-Sudbury, le service des communications, ainsi que le Manoir des pionniers semblent être les trois secteurs où le personnel francophone ou bilingue est le plus important. L'instauration de projets pilotes de recrutement et de formation linguistique pour que le français devienne une langue de travail dans quelques années permettrait d'évaluer l'expérience, en vue de l'implanter dans d'autres secteurs. Pourrait-on, un jour, voir un tiers des équipes travailler en français, un reflet plus adéquat de la réalité sudburoise? Normand Renaud y voit une manière de réparer une injustice historique :

Il ne devrait pas être vu comme discriminatoire d'avoir des équipes qui fonctionneraient en français. Il devrait plutôt être vu comme étant discriminatoire de tout faire en anglais. L'existence d'équipes de langue française pourrait renforcer les habiletés des fonctionnaires déjà bilingues et faire en sorte que des projets soient pensés en français pour la population francophone<sup>278</sup>.

Alors que le Grand Sudbury a été choisi par le gouvernement fédéral comme l'une des 14 municipalités du Canada hors Québec « accueillantes » à l'immigration francophone, la Ville ne s'est pas encore adaptée pour y voir une réponse aux défis démographiques du Moyen-Nord et de ses institutions. D'ailleurs, à Sudbury, le personnel des conseils scolaires a vécu l'expérience, où des francophones habitués à travailler en anglais ont « appris » la terminologie et raffiné leurs capacités écrites pour pouvoir travailler dans les conseils scolaires de langue française depuis 1998. La création d'équipes travaillant en français irait dans le sens de l'habilitation politique.

### *Fixer un délai pour que les chefs de service soient bilingues*

Le signal pour la langue de travail vient d'en haut; c'est ce que la Ville d'Ottawa a reconnu dans la refonte de sa politique en 1994. Cette troisième mouture donnait à l'administrateur en chef un an pour désigner bilingue l'ensemble des postes de chef

de service, trois ans pour que la moitié des directeurs soit bilingues et huit ans pour que tous les chefs et directeurs unilingues anglophones qui souhaitaient maintenir leur poste aient une connaissance adéquate du français (un « niveau 3 de compétence en interaction orale et en lecture<sup>279</sup> »). C'était une « réforme ambitieuse », qui n'a pas suscité « de réaction dans les médias anglophones<sup>280</sup> » parce que la population avait l'impression que le bilinguisme était déjà ancré à l'hôtel de ville. À Moncton, aucun des sept chefs de service ne parlait le français lorsqu'elle est devenue officiellement bilingue en 2002, mais vingt ans plus tard, la totalité est bilingue<sup>281</sup>. Certes, plusieurs d'entre eux sont des francophones, mais on compte aussi des diplômés des programmes d'immersion française. Daniel Bourgeois avoue que cette exigence pour les chefs de service a suscité des frictions, mais que les élus répondaient systématiquement qu'« il n'y aurait pas de congédiement, qu'on irait au fur et à mesure<sup>282</sup> ». Cette hostilité a été passagère et les attentes des résidents par rapport aux exigences d'emploi à la Ville ont changé. Comme quoi une telle politique de reconnaissance peut avoir des effets concrets.

Serait-ce possible d'envisager une telle réforme pour le Grand Sudbury? Ottawa et Moncton ont déterminé que le bilinguisme des chefs de service était incontournable pour faire du français une langue normale au travail. D'ailleurs, les villes de Valley East et de Rayside-Balfour l'avaient fait à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Une refonte sérieuse du règlement du Grand Sudbury aurait besoin d'en tenir compte.

## *Développer l'affichage commercial bilingue*

Selon les sociolinguistes Annette Boudreau et Lise Dubois,

[L]’affichage peut fournir des indices de la répartition linguistique de la population, mais il est rarement le miroir de la situation linguistique réelle. Il est plutôt le miroir des inégalités sociales et, souvent, le masque sous lequel se cachent des luttes de pouvoir autour d’enjeux matériels et symboliques de toutes sortes, y compris l’occupation spatiale de la ville<sup>283</sup>.

Très tôt, les enfants captent des signaux par rapport au statut du français et de l'anglais dans leur environnement, ce qui conditionne leurs comportements, comme l'ont démontré les études de Rodrigue Landry et de Réal Allard. Certaines villes à majorité francophone ont adopté des règlements municipaux pour obliger l'affichage commercial bilingue, mais Ottawa et Moncton ont plutôt développé des programmes incitatifs. Dans une ville où l'anglais est la langue normale des affaires, « on ne peut pas arriver simplement et obliger, du jour au lendemain, les commerçants [à afficher dans les deux langues officielles]<sup>284</sup> », d'après Daniel Bourgeois. Dans son plan culturel



de 2010, Moncton a voulu sensibiliser les commerçants aux avantages de l’affichage bilingue, dans le but d’en augmenter la proportion de 10 % à 45 %<sup>285</sup>. Pour ce faire, la Ville a instauré un programme pour dédommager la moitié des coûts de traduction pour les nom d’affaires<sup>286</sup>. Le progrès a été plus modeste que prévu : désormais, les grandes surfaces impriment systématiquement leurs affiches dans les deux langues, en partie parce que la traduction a déjà été faite pour les magasins au Québec et que l’habitude ne comporte aucun coût pour elles. Dans le cas des petites et moyennes entreprises locales, l’affichage bilingue a atteint environ 15 %. « L’initiative n’a pas été un succès éclatant<sup>287</sup> », regrette M. Bourgeois, qui recommande que le dossier soit géré par la chambre de commerce locale, qui a le pouls des gens d’affaires. « Si on avait tout simplement fourni les fonds, ç’aurait probablement été préférable<sup>288</sup> », renchérit Luc Léger. Depuis 2016, le ministère du Patrimoine canadien finance l’ACFO d’Ottawa pour accompagner des commerces dans la traduction de leurs affiches<sup>289</sup>.

Donc qui pourrait se charger de la gestion d’un tel programme, subventionné par le gouvernement fédéral et la Ville? La Ville elle-même, l’ACFO, la Chambre de commerce du Grand Sudbury ou bien un organisme du genre « Dialogue Grand Sudbury »? Peu importe le moyen, l’existence d’un tel programme constituerait une importante mesure de reconnaissance.

### *Appuyer la mise sur pied d’un organisme « Dialogue Grand Sudbury »*

Dialogue Nouveau-Brunswick (DNB) a été établi en 1991 pour contrer la montée du parti Confederation of Regions (CoR) au Nouveau-Brunswick, réfractaire au bilinguisme. DNB devait faire la promotion des langues officielles et du vivre-ensemble. Pour diminuer l’hostilité au français au Canada, on a fondé à Ottawa la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures. « Ce type [d’initiative et] d’organisme » pour « encourager u[n] dialogue positif dans la ville [...] est absent à Sudbury<sup>290</sup> », déplorait Adam Constantineau en 2012, lui qui regrettait que la défense du bilinguisme repose sur quelques résidents déterminés à demander « continuellement pour les services en français ». La création d’un organisme pour faire « la promotion de la tolérance<sup>291</sup> » figurait dans ses recommandations. « Essayer de convaincre des anglophones “loyalistes”, c’est impossible sans dialogue<sup>292</sup> », de renchérit Luc Léger. Pour le Grand Sudbury, un organisme pourrait agir comme liaison entre les parents anglophones, les programmes d’immersion française, les organismes de la communauté francophone, ainsi que la Ville afin de dépasser la tradition minimaliste des services en français. Un groupe « Dialogue Grand

Sudbury » pourrait agir comme chien de garde du reflet de la diversité culturelle et du bilinguisme, notamment par rapport à des enjeux qui ont été abandonnés depuis les années 1980. La toponymie, par exemple, était un front d'intervention sur lequel Valley East, Rayside-Balfour et même Sudbury agissaient, car beaucoup de noms de rue étaient de langue française. Depuis ce temps, on a régressé, puisqu'à peu près tous les marqueurs territoriaux nouveaux se voient attribués des noms anglais. L'affichage commercial bilingue pourrait aussi figurer parmi les projets qu'il gèrerait. L'action d'un tel organisme s'inscrirait, à la fois, dans la reconnaissance, la sécurité linguistique et l'habilitation.

## *Élaborer une évaluation et des plans stratégiques quinquennaux*

Le règlement 2001-81A est clair : la coordination des services en français doit « élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des politiques linguistiques, y compris un plan opérationnel de cinq ans<sup>293</sup> ». Pour des raisons que l'on ignore, la pratique n'a pas été instaurée. L'absence d'un plan stratégique mine l'évolution de la culture organisationnelle. Selon Mathieu Fleury :

De faire un *flip*, en disant que, demain, on va être bilingue, c'est là où on rentre dans du trouble [...]. Il y a une façon de régler ce problème-là [...] : fixe un objectif, politiquement non populaire, et [ait un plan] pour que tel élément s'applique année un, un autre élément année deux, [etc.]<sup>294</sup>.

Depuis 2002, Moncton mène « des examens et des évaluations périodiques pour s'assurer que l'objectif de bilinguisme officiel est respecté [...] et que des progrès constants sont réalisés<sup>295</sup> ». Depuis 2009, un comité permanent est voué à l'ajustement et à la promotion des langues officielles pour en arriver à « l'égalité des droits et des privilèges des deux groupes linguistiques dans tous les aspects de la vie municipale<sup>296</sup> ».

Le Grand Sudbury pourrait embaucher un cabinet d'experts-conseils, ayant une connaissance profonde de l'Ontario français, pour développer trois études :

- Un état de la situation pour humaniser la démarche et comprendre les frustrations, les craintes et les espoirs des employés, par l'entremise d'un sondage et d'entrevues semi-dirigées, entre autres méthodes. Nos entretiens suggèrent qu'il existe des obstacles au niveau de la sécurité linguistique qui empêchent les employés de travailler, de servir et de recevoir des citoyens en français.

- Une évaluation formelle des capacités bilingues de la ville, en élaborant des indicateurs d'un bilinguisme réussi et en mesurant le manque à gagner. Il a été question, par moments, des coûts liés à l'inefficacité d'offrir aussi rarement plusieurs des services en français<sup>297</sup>.
- Une évaluation de l'impact économique du bilinguisme pour la ville. Une évaluation de 2008 montrait que chaque dollar investi par la province en éducation de langue française rapportait 1,02 \$ en revenus, ce qui en faisait une dépense « à coût nul ». D'autres analyses ont démontré que la désignation des postes bilingues a augmenté les salaires et les impôts payés par les gens qui connaissent les deux langues officielles<sup>298</sup>.

Ces études alimenteraient la conception d'un plan stratégique quinquennal qui ferait le bilan des progrès et des défis persistants, et qui établirait des cibles.

## Un moment pour agir

Ce que la Ville [du Grand Sudbury] a actuellement, c'est une politique de communication en français [...]. On fait traduire le communiqué et voilà, on croit faire quelque chose de bien pour le français. Ce faisant, on ne fait pas grand bien, parce qu'il n'y a pas eu d'engagement envers la communauté francophone<sup>299</sup>.

*Normand Renaud, 26 avril 2023.*

Dans nos conversations informelles avec des employés de la Ville, tous présument qu'une refonte du règlement 2001-81A apporterait une augmentation du budget affecté à la traduction pour « traduire plus » de publications officielles ou « traduire tout ». Il ne venait jamais à l'esprit de ces gens qu'un règlement sur le bilinguisme ou les services en français pourrait être autre chose qu'un service de traduction et des services de première ligne en français.

Ce rapport d'enquête a embrassé une interprétation moins étroite du bilinguisme municipal, interprétation qui reconnaît que les stratégies utopiques des années 1960 ne permettent plus d'assurer la stabilité du fait français en Ontario. Le recensement de 2021 atteste de l'insuffisance des mécanismes en place : entre 2016 et 2021, le nombre de résidents du Grand Sudbury ayant le français comme première langue officielle parlée a diminué de 41 800 à 36 980 (-12 %), alors que la population générale augmentait de 2 %. Ainsi, en cinq ans seulement, le poids des francophones est passé de 26 % à 23 %. Quant au bilinguisme, stable à 40 % entre 1996 et 2006, a reculé à 37 % en 2021<sup>300</sup>. Il serait injuste d'imputer à la municipalité l'entière responsabilité de ce recul, mais il serait tout aussi inexact de dire qu'elle ne contribue pas au problème. Déjà en 2015, le Comité d'appui sur les services en français envisageait de « [r]evoir la politique linguistique de la Ville du Grand Sudbury pour s'assurer qu'elle rencontre les besoins de la communauté<sup>301</sup> », et de l'inscrire dans le plan opérationnel. Entretemps, les énergies des francophones ont été consacrées à la fondation de la Place des Arts et au chantier de l'Université de Sudbury, mais le dossier du bilinguisme municipal a manqué d'amour. La question se pose : peut-on encore se permettre de le négliger ? Pour réduire l'ampleur de la dysfonction, il faudra essayer de nouvelles choses, quitte à se tromper, quitte à être surpris par la découverte de pratiques gagnantes là où on ne les attendait pas.

D'ailleurs, un moment semble se présenter pour agir. Le gouvernement fédéral adoptera bientôt la troisième mouture de la *Loi sur les langues officielles*, qui renforcera la protection et la promotion du français, puis soumettra les entreprises à charte fédérale (dont les banques) dans les régions bilingues aux mêmes exigences

linguistiques que les autres agences et ministères. En avril 2022, Joscelyne Landry-Altman et René Lapierre ont convaincu leurs collègues d'enclencher une refonte du règlement sur les services en français, en invoquant son inefficacité et les transgressions innombrables qu'il a subies<sup>302</sup>. À l'occasion de l'élection municipale de l'automne 2022, l'ACFO a soumis son traditionnel sondage aux candidats à la mairie. À cette occasion, Paul Lefebvre s'est engagé à « montrer l'exemple » pour dégager « une image bilingue », se déclarant « absolument en faveur d'une révision<sup>303</sup> ».

Si le diable se trouve souvent dans le détail, ce sont les dispositions d'un nouveau règlement – et non pas le principe d'une refonte, qui risquent de susciter des divisions. Alors jusqu'où peut-on aller tout en obtenant une majorité de votes au conseil municipal? Mathieu Fleury regrette d'avoir cherché un consensus, puisque la modification à la *Loi sur Ottawa* n'a apporté aucun changement « tangible » au bilinguisme municipal. Denis Constantineau estime qu'il y aura « un coût politique » à payer, mais « que le résultat vaudra le coût [si] ce qu'on va aller chercher va être une avancée assez importante<sup>304</sup> ». Le conseiller de Moncton, Daniel Bourgeois, offre quelques conseils aux élus du Grand Sudbury :

Laboure le terrain [...] et ça inclue d'avoir des alliés de la communauté majoritaire, des « champions » [pour les langues officielles] qui iront au front [...], parce que d'avoir uniquement des francophones qui vont demander pour [une refonte du règlement], ça va être perçu comme du *interest policy* [...], alors que si ça vient des deux côtés de la médaille, ça sera plus [...] la perception que la communauté francophone, anglophone et multiculturelle reconnaît la valeur du bilinguisme [dans ses dimensions] politique, économique, culturelle<sup>305</sup>.

Doit-on espérer que la refonte soit adoptée à l'unanimité?

Non. Tant et aussi longtemps que tu as la grande majorité, 50 à 65 %... Nous, à Moncton, quand on avait fait la déclaration de bilinguisme officiel, on savait qu'il y avait des [réactionnaires anglophones], on ne savait pas combien, on ne savait pas à quel point ils seraient opposés. À fin de compte, ç'a été comme un feu de paille. Ils ont rouspété, mais ils ne représentaient même pas 10 % de la population. La population était déjà [rendue] là. Il y avait un sondage qui avait sorti sur ce que les gens pensaient. L'une des réponses les plus surprenantes qu'on avait vues, c'était que la majorité des gens pensaient que la ville de Moncton était déjà bilingue. Donc la population avait une longueur d'avance sur leur propre conseil, qui hésitait. J'ai l'impression que ce serait la même chose à Sudbury [...]. Si c'est fait de façon rationnelle, vous allez être surpris par le

fait que les gens vont dire « Oui, Sudbury, c'est bilingue. C'est surprenant que ce n'est pas déjà le cas »<sup>306</sup>.

La Ville affiche et offre déjà des services dans les deux langues, les bibliothèques achètent des livres en français, les centres de loisirs organisent des cours en français, puis les deux tiers des parents sudburois inscrivent leurs enfants dans des écoles de langue française ou dans des programmes d'immersion française. On peut se poser la question à savoir si l'hostilité au bilinguisme est plutôt devenue la frange « extrémiste » dans ce débat. Devant cette prémisse, des opportunités réelles existent pour régler les problèmes systémiques du bilinguisme municipal dans le Grand Sudbury.

<b>Annexe : Inscriptions dans les écoles primaires du Grand Sudbury 2022-2023</b>					
<b>Écoles françaises</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>French Immersion</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>English schools</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Félix-Ricard	245	Nesbitt	105	Adamsdale	210
Jean-Éthier Blais	315	Westmount	90	Algonquin	347
Jeanne-Sauvé	135	Landsdowne	255	Varney	285
St-Joseph	185	Chelmsford	635	Q. Elizabeth	193
St-Dominique	145	Valleyview	552	Churchill	530
M-Cartier	180	Checkeris	119	P. Anne	482
St-Augustin	200	Alexander	304	Redwood	352
Notre-Dame	225	Walden	424	C.R. Judd	176
La Découverte	250	R.L. Beattie	632	Northeastern	475
Ste-Thérèse	105	St. Anne	340	Copper Cliff	204
Hanmer	75	St. Benedict	220	Murray	143
Franco-Nord	75	St. Charles	300	Jean Hanson	67
Hélène-Gravel	270	St. Charles Chelmsford	455	Larchwood	103
ND-de-la-Merci	115	St. Francis	340	Levack	112
Jean-Paul II	400	Holy Cross	405	St. David	345
Alliance-St-Joseph	380	Holy Trinity	600	Pius XII	235
St-Étienne	125	Immaculate Conception	200	Lasalle	260
St-Paul	145	St. John	280	Confederation	110
Ste-Marie	260	St. James	300	Lo-Ellen	150
		St. Paul	215	Lively	130
		Marymount	150	Chelmsford	350
				Bishop Alexander	150
<b>TOTAL</b>	<b>3830</b>		<b>6921</b>		<b>5409</b>
Pourcentage des élèves de niveau primaire dans le Grand Sudbury	24 %		43 %		33 %

**Sources :** Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Rainbow District School Board, Sudbury Catholic District School Board, Conseil scolaire du Grand Nord, Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario.

**N.B.** Certaines écoles contiennent deux cursus : l'immersion française et l'anglais régulier. Ces écoles ont donc été réparties équitablement entre les catégories English et French immersion afin d'aboutir à une approximation.

## Notes

- <sup>1</sup> Richard Joy, *Languages in Conflict: The Caadian Experience*, Ottawa, Carleton Library Series, 1972.
- <sup>2</sup> François Charbonneau, « L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance », *Revue internationale d'études canadiennes*, no 45-46 (2012), p. 163-186.
- <sup>3</sup> Matthieu LeBlanc, « Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 6, no 1 (décembre 2010), p. 32-33.
- <sup>4</sup> Annette Boudreau, « Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.) *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Cortil-Wodon (Belgique), Éditions Modulaires Européennes, 2003, p. 176.
- <sup>5</sup> Rodrigue Landry, Kenneth Deveau et Réal Allard, « Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue », *Éducation et francophonie*, vol. 32, n°1 (printemps 2006), en ligne.
- <sup>6</sup> Kenneth Deveau et Rodrigue Landry, « Identité bilingue : produit d'un déterminisme social ou résultat d'une construction autodéterminée ? », dans Michel Bock (dir.), *La jeunesse au Canada français : Formation, mouvements et identité*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007, p. 123.
- <sup>7</sup> Christophe Traisnel, « Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *Revue internationale d'études canadiennes*, no 45-46 (2012), p. 86.
- <sup>8</sup> Rémi Léger, « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, no 37 (2014), p. 24.
- <sup>9</sup> Stéphanie Chouinard, « The Rise of Non-territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights », *Ethnopolitics*, vol. 13, no 2 (2014), p. 141-158.
- <sup>10</sup> Rémi Léger, 2014, *op. cit.*, p. 30.
- <sup>11</sup> Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Québec et au Canada : une synthèse historique*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2010, p. 106.
- <sup>12</sup> Daniel Bourgeois, « La commission BB et la bureaucratie fédérale », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 14-15, no 2-1 (printemps-automne 2014), p. 20.
- <sup>13</sup> « Mayor Made Offer of Two Council Seats », *The Sudbury Star*, 9 janvier 1918, p. 1.
- <sup>14</sup> « Foule nombreuse aux funérailles de M. Lapalme », *Le Droit*, édition du Nord, 29 août 1962, p. 1.
- <sup>15</sup> « Votez pour E. A. Whissel », *L'Ami du peuple*, 5 décembre 1946, p. 9.
- <sup>16</sup> La première bibliothèque publique de Coniston a ouvert ses portes en 1902, ce qui nous amène à croire que celle de Sudbury a été ouverte quelques années plus tôt. Voir : « Public Library », Coniston Businesses, Heritage Museums, Ville du Grand Sudbury, en ligne.



- <sup>17</sup> On note R.P. Bradley, mais on présume qu'il s'agit du révérend père Walter Bradley, qui a siégé au conseil scolaire séparé. Voir : « Chelmsford », *L'Ami du peuple*, 13 novembre 1947, p. 9.
- <sup>18</sup> George Thompson, dans « Library Board Members Clash on Language Issue », *The Sudbury Star*, 19 décembre 1951, p. 3.
- <sup>19</sup> Walter Bradley, dans *The Sudbury Star*, 19 décembre 1951, *op. cit.*, p. 3.
- <sup>20</sup> Marcel Martel et Martin Pâquet, 2010, *op. cit.*, p. 94-110.
- <sup>21</sup> Eugène Therrien, « La question du bilinguisme dans l'administration fédérale », dans Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, *Rapport, tome 1 : La gestion de la fonction publique*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1962, p. 77.
- <sup>22</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2018, p. 50-51.
- <sup>23</sup> Décret du Conseil privé 1963-1106, Partie I, *Loi sur les enquêtes* (S.R.C. 1952, ch. 154), 19 juillet 1963, dans Marcel Martel et Martin Pâquet, 2010, *op. cit.*, p. 141.
- <sup>24</sup> « French-English Viewpoints », *The Sudbury Star*, 26 mars 1964, p. 3.
- <sup>25</sup> « Friendly Air, Big Turnout For 'B-B' Sitting », *The Sudbury Star*, 26 mars 1964, p. 1.
- <sup>26</sup> « Cette enquête "inquiétante" », *L'Ami du peuple*, 2 avril 1964, p. 1.
- <sup>27</sup> Daniel Bourgeois, 2014, *op. cit.*, p. 19.
- <sup>28</sup> Lester B. Pearson, 6 avril 1966, dans Daniel Bourgeois, 2014, *op. cit.*, p. 18.
- <sup>29</sup> Commission Laurendeau-Dunton, dans « 'Flagrant Inequality Must Be Corrected', Says Commission », *The Sudbury Star*, 6 décembre 1967, p. 1.
- <sup>30</sup> « Sudbury Included In Special Regions », *The Sudbury Star*, 6 décembre 1967, p. 1.
- <sup>31</sup> Paul Laurendeau, « Loi sur les langues officielles (1969) », *L'Encyclopédie canadienne*, 3 mars 2016, en ligne.
- <sup>32</sup> André Roy, dans « Sudbury refuse de devenir bilingue », *Le Droit*, 20 mars 1968, p. 1.
- <sup>33</sup> « In City Administration », *The Sudbury Star*, 13 mars 1968, p. 4.
- <sup>34</sup> Robert J. Millette, « Hope for Survival of French Culture », *The Sudbury Star*, 13 mars 1968, p. 4.
- <sup>35</sup> Motion d'André Roy sur le bilinguisme, dans « French », *The Sudbury Star*, 20 mars 1968, p. 3.
- <sup>36</sup> Étienne St-Aubin, dans « Reject Official Bilingualism », *The Sudbury Star*, 20 mars 1968, p. 1.
- <sup>37</sup> Marcel Gingras, « De l'étroitesse d'esprit », *Le Droit*, 26 mars 1968, p. 6.
- <sup>38</sup> Vincent Prince, « Résistance au bilinguisme à Sudbury », *Le Devoir*, 11 avril 1968, p. 4.
- <sup>39</sup> La Direction, « Sudbury bilingue », *L'Ami du peuple*, 11 avril 1968, p. 1.
- <sup>40</sup> François Charbonneau, « « Ce n'est pas à strictement parler un 'idéal' que nous soumettons » : la commission Laurendeau-Dunton et la Ville d'Ottawa », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 14-15, no 2-1 (printemps-automne 2014), p. 53-88.
- <sup>41</sup> Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport*, Volume 5, 1970, p. 38.

- 42 François Charbonneau et Samuel Coeytaux, « L'affaire Lepage et le caractère symbolique de la politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa (1970-2001) », *Revue d'études canadiennes*, vol. 47, no 2 (printemps 2013), p. 128.
- 43 Ville d'Ottawa, Politique de bilinguisme, 1970, dans François Charbonneau et Samuel Coeytaux, 2013, *op. cit.*, p. 126.
- 44 Ville d'Ottawa, 1970, *op. cit.*, dans François Charbonneau et Samuel Coeytaux, 2013, *op. cit.*, p. 127.
- 45 « Services bilingues partout où la chose est possible », *Le Droit*, 4 mai 1971, p. 1.
- 46 « Politique de bilinguisme », Toronto, Gouvernement de l'Ontario, 3 mai 1971, dans ACFO, *Le bilinguisme municipal*, Ottawa, [1975], p. 2, dans AUL, Fonds P039, boîte 39 # 4.
- 47 « Bilingual policy bylaw considered », *The Sudbury Star*, 13 novembre 1973, p. 1.
- 48 « Regional police to be encouraged to study French », *The Sudbury Star*, 10 juillet 1973, p. 13.
- 49 « Council backs bilingualism for region », *The Sudbury Star*, 15 novembre 1973, p. 1.
- 50 Région de Sudbury, « By-Law 73-217 », 12 décembre 1973, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- 51 Région de Sudbury, 12 décembre 1973, *op. cit.*, « Cédule « A » ».
- 52 « Bilingual policy accepted by region », *The Sudbury Star*, 13 décembre 1973, p. 21.
- 53 Ville de Valley East, 14 janvier 1974, « Cédule "A" », dans AUL, Fonds P039, boîte 10 # 7.
- 54 « La Ville adopte une loi sur le bilinguisme », *Le Voyageur*, 30 octobre 1974, p. 1.
- 55 Ville de Sudbury, *Arrêté municipal 74-178*, 22 octobre 1974, f. 1, dans AUL, Fonds P039, boîte 10 #1.
- 56 Ville de Sudbury, 22 octobre 1974, *op. cit.*, Annexe « A ».
- 57 « Unwritten City Policy on Bilingualism », *The Sudbury Star*, 23 octobre 1974, p. 1.
- 58 « La Ville adopte une loi sur le bilinguisme », *Le Voyageur*, 13 octobre 1993 (30 octobre 1974), p. C8.
- 59 « Une campagne électorale bilingue », *Le Voyageur*, 30 octobre 1974, p. 3.
- 60 ACFO régionale de Sudbury, dans « L'A.C.F.O. régionale se donne une nouvelle constitution », *Le Voyageur*, 6 novembre 1974, p. 1.
- 61 Ricardo de la Riva, dans « Bilinguisme dans les poubelles », *Le Voyageur*, 18 juin 1975, p. 3.
- 62 Maurice Lamoureux, dans « Councilors irked by bilingual apathy », *The Sudbury Star*, 25 juin 1975, p. 3.
- 63 « Bilingual program for city to be outlined in September », *The Sudbury Star*, 14 août 1975, p. 15.
- 64 « Denise Riel : Débuts prometteurs à l'Hôtel de ville », *Le Voyageur*, 27 août 1975, p. 3.
- 65 Marcel Lamarche, « French not being forced down throats », *The Sudbury Star*, 6 novembre 1976, p. 1.
- 66 *The Sudbury Star*, 14 août 1975, *op. cit.*, p. 15.

- 67 Marcel Lamarche, « English-speaking Hanmer resident sees discrimination due to area bilingual policies in failing to get work », *The Sudbury Star*, 17 mars 1976, p. 1.
- 68 Marcel Lamarche, « Job in Valley East did not last long », *The Sudbury Star*, 17 mars 1976, p. 3.
- 69 « Want guarantees on bilingual use », *The Sudbury Star*, 7 septembre 1976, p. 1.
- 70 Marcel Lamarche, « ACFO calls for district bilingualism to be expanded through regional plan », *The Sudbury Star*, 29 septembre 1976, p. 1.
- 71 Keith Spicer, dans « Training 'a great benefit' », *The Sudbury Star*, 6 novembre 1976, p. 3.
- 72 Ville de Sudbury « Buts et objectifs du Bureau des parcs et loisirs », *Le Voyageur*, 23 juin 1976, p. 6.
- 73 Michelle de Courville Nicol, « Le bilinguisme ne s'arrête pas à quelques affiches », *Le Voyageur*, 25 mai 1977, p. 4.
- 74 François Charbonneau et Samuel Coeytaux, 2013, *op. cit.*, p. 129.
- 75 Comité consultatif spécial sur les services en français, mars 1980, dans François Charbonneau et Samuel Coeytaux, 2013, *op. cit.*, p. 134.
- 76 Ville de Sudbury, dans « Actualités », *Le Voyageur*, 24 décembre 1980, p. 3.
- 77 Marcel Lamarche, « Bilingualism set aside in wake of staff shuffle », *The Sudbury Star*, 30 mars 1982, p. 3.
- 78 Maurice Lamoureux, dans Marcel Lamarche, 30 mars 1982, *op. cit.*, p. 3.
- 79 Marcel Lamarche, 30 mars 1982, *op. cit.*, p. 3.
- 80 Michel Bock, « L'ACFO du grand Sudbury Inc. 1982-1987 », dans Guy Gaudreau (dir.), 1994, *op. cit.*, p. 179-180.
- 81 ACFO du grand Sudbury, « Programmation 1984-1985 », 1985, p. 2.
- 82 Daniel Bourgeois, *From Cornerstone to Tombstone*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 198-224.
- 83 « Bilingual districts to change, Sudbury may get area unit », *The Sudbury Star*, 30 novembre 1972, p. 1.
- 84 Rennie Mackenzie, « Much of North likely designated bilingual region », *The Sudbury Star*, 27 novembre 1975, p. 21.
- 85 Jean Chrétien, dans « Bilingualism Costs 'Cheap' », *The Sudbury Star*, 15 avril 1976, p. 1.
- 86 Marcel Martel et Martin Pâquet, 2010. *op. cit.*, p. 181-183.
- 87 Marcel Lamarche, « Say region's bilingualism not really put into practice », *The Sudbury Star*, 2 septembre 1976, p. 1.
- 88 « Les dates-clés de la Loi 8 sur les services en français en Ontario », Radio-Canada, 14 novembre 2016, en ligne.
- 89 Dave Copeland et Marcel Lamarche, « Bilingualism for Ontario », *The Sudbury Star*, 23 février 1978, p. 1.
- 90 « Reader's letter puts another view », *The Sudbury Star*, 27 septembre 1975, p. 4.
- 91 Michel Bock et Gaétan Gervais, *L'Ontario français des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2004, p. 218.

- <sup>92</sup> Claire Pilon, « Conseil municipal », *Le Voyageur*, 15 août 1984, p. 11.
- <sup>93</sup> Valérie Ouellet et Sarah-Émilie Bouchard, « La Loi sur les services en français de l'Ontario a 30 ans », Radio-Canada, 14 novembre 2016, en ligne.
- <sup>94</sup> Regional Municipality of Sudbury, « Population by Ethnic Origin 1981 », 15 avril 1987, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- <sup>95</sup> Regional Municipality of Sudbury, « Population by Mother Tongue 1981 by Area Municipalities », 15 avril 1987, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- <sup>96</sup> Lionel Lalonde, dans « French services being reviewed », *The Sudbury Star*, 12 décembre 1986, p. 5.
- <sup>97</sup> Résolution #86-644, dans Paul Phillion, « Re: Ad Hoc Committee – Bilingual Policies », 11 décembre 1986, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- <sup>98</sup> Lettre T.L. Hennessy à Gilles Pelland, 11 février 1987; Lettre de Réal Fortin à T. L. Hennessy, 5 février 1987; Lettre de Pierre Davis à Tom M. Davies, 5 mars 1987; Lettre de Tom M. Davies à Pierre Davis, 11 mars 1987, dans AUL, Fonds P039, boîte 17 # 18.
- <sup>99</sup> Paul Phillion, « Notice to: Members of the Ad Hoc Committee on Bilingualism », [hiver 1987], f. 1, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- <sup>100</sup> Région de Sudbury, « The First Meeting of the Ad Hoc Committee on Bilingual Services », 15 avril 1987, p. 2, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- <sup>101</sup> Région de Sudbury, « The Second Meeting of the Ad Hoc Committee on Bilingual Services », 11 mai 1987, p. 4, dans AUL, Fonds P039, boîte 16 # 17.
- <sup>102</sup> Région de Sudbury, 11 mai 1987, *op. cit.*, p. 3.
- <sup>103</sup> Michel Bock, 1994, *op. cit.*, p. 179-180.
- <sup>104</sup> ACFO du grand Sudbury, ACFO du grand Sudbury, *Les services municipaux de langue française dans la région du grand Sudbury*, octobre 1987, f. 3, Archives de l'Université Laurentienne (AUL), Fonds P039, boîte 17 # 18.
- <sup>105</sup> ACFO du grand Sudbury, octobre 1987, *op. cit.*, f. 4.
- <sup>106</sup> ACFO du grand Sudbury, octobre 1987, *op. cit.*, f. 6.
- <sup>107</sup> ACFO du grand Sudbury, octobre 1987, *op. cit.*, f. 7.
- <sup>108</sup> ACFO du grand Sudbury, octobre 1987, *op. cit.*, f. 9.
- <sup>109</sup> Centre de santé communautaire du Grand Sudbury, « Historique du CSCGS », en ligne.
- <sup>110</sup> Comité consultatif francophone du district de Sudbury, 11 septembre 1990, dans AUL, Fonds P039, boîte 19 # 6.
- <sup>111</sup> Rapport du Comité d'étude provincial-municipal sur les services sociaux, avril 1990, p. 4-7, dans AUL, Fonds P039, boîte 21 # 20.
- <sup>112</sup> Michel Bock et Gaétan Gervais, 2004, *op. cit.*, p. 218-231.
- <sup>113</sup> Terry Pender, « City Hall Multilingual for \$85,000 a Year », *The Sudbury Star*, 17 février 1990, p. 3.
- <sup>114</sup> Céline Paulin-Chiasson, *Mémoire présenté au maire et aux échevins de la ville de Sudbury*, Sudbury, ACFO du grand Sudbury, 11 octobre 1988, f. 3-4, dans AUL, Fonds P039, boîte 18 # 3.
- <sup>115</sup> Bill Rice, dans Terry Pender, 17 février 1990, *op. cit.*, p. 3.

- 116 Vicki Kett, dans Denis St. Pierre, « Bilingualism under attack », *The Sudbury Star*, 24 février 1989, p. 1.
- 117 Jean-Yves Robert, dans Peter Desilets, « Bilingualism no problem in Valley East », *The Sudbury Star*, 11 février 1989, p. 2.
- 118 Entretien téléphonique avec Evelyn Dutrisac par Serge Dupuis, 29 mars 2023, 7-8m.
- 119 Entretien avec Denis Constantineau par Serge Dupuis, Plateforme Zoom, 22 mars 2023, 25m.
- 120 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 4-6m.
- 121 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 11m.
- 122 Paul Arsenault et Robert Mageau, « Panneaux de route – promotion de la langue française », 25 avril 1995, f. 2, dans AUL, Fonds P039, boîte 27 #14.
- 123 Lettre de Maureen Gervais, 29 mars 1995, dans AUL, Fonds P039, boîte 27 #14.
- 124 Lionel Lalonde, dans Jacques Des Becquets, « La province acceptera-t-elle à nouveau « arrêt » sur les panneaux? », *Le Voyageur*, 1<sup>er</sup> mai 1996, p. 5.
- 125 Luc Léger, « La question du bilinguisme à l'Hôtel de ville d'Ottawa : analyse de la couverture du débat dans les quotidiens locaux entre 1999 et 2001 », *Minorités linguistiques et société*, no 10 (2018), p. 82-83.
- 126 Entretien téléphonique avec Ronald Dupuis par Serge Dupuis, 31 mars 2023, 5m.
- 127 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 2-3m.
- 128 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 5m.
- 129 « New city should continue services », *The Sudbury Star*, 21 décembre 1999, p. A8.
- 130 Jean-Yves Robert, dans Philippe St-Pierre, « Clement dépose son projet de loi », *Le Voyageur*, 8 décembre 1999, p. 1.
- 131 Jim Gordon, dans Philippe St-Pierre, « Le conseil adopte une résolution sur les services en français », *Le Voyageur*, 15 décembre 1999, p. 1.
- 132 Philippe St-Pierre, « Le C N-D fait pression pour garder le bilinguisme », *Le Voyageur*, 8 décembre 1999, p. 15.
- 133 ACFO du grand Sudbury, dans Philippe St-Pierre, « L'ACFO fourbit ses armes », *Le Voyageur*, 8 décembre 1999, p. 1.
- 134 Denis Constantineau, 22 mars 2023, *op. cit.*, 9m.
- 135 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 5-6m.
- 136 Denis Constantineau, 22 mars 2023, *op. cit.*, 2m.
- 137 Normand Renaud, « Si Sudbury était Montfort », *Le Voyageur*, 8 décembre 1999, p. 6.
- 138 Luc Léger, 2018, *op. cit.*, p. 94.
- 139 *The Sudbury Star*, 21 décembre 1999, *op. cit.*, p. A8.
- 140 Philippe St-Pierre, « Un rapport qui plaît aux intervenants du milieu », *Le Voyageur*, 3 mai 2000, p. 1.
- 141 George Lund, « Language policy recognizes Sudbury's cultural mosaic », *The Sudbury Star*, 8 juillet 2000, p. A7.
- 142 Philippe St-Pierre, 3 mai 2000, *op. cit.*, p. 1.
- 143 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 9m.

- 144 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 33-34m.
- 145 Denis Constantineau et Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 3m, 16m.
- 146 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 21m.
- 147 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 15m.
- 148 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 7-8m.
- 149 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 14m.
- 150 Denis St. Pierre, « Bilingual services assured by new city's council », *The Sudbury Star*, 29 mars 2001, p. A1.
- 151 Ville du Grand Sudbury, Politique de services en français, 2001, p. 5.
- 152 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 6.
- 153 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 9.
- 154 Jean-Yves Robert, 8 décembre 1999, dans Philippe St-Pierre, 15 décembre 1999, *op. cit.*, p. 1.
- 155 Lionel Lalonde, dans Denis St. Pierre, 29 mars 2001, *op. cit.*, p. A1.
- 156 Linda Cardinal et Anne Mévellec, « La représentation politique des francophones d'Ottawa : la situation des élus francophones au conseil municipal, 2000-2010 », *Francophonies d'Amérique*, no 34 (automne 2012), p. 98.
- 157 Commissariat aux langues officielles, *Portrait des groupes de langues officielles de la région d'Ottawa*, Gatineau, avril 2015, p. 4.
- 158 Commissariat aux langues officielles, « 2. Aperçu de la francophonie de Sudbury », Gatineau, 16 août 2011, p. 4, en ligne.
- 159 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 13m.
- 160 Entretien avec Luc Léger par Serge Dupuis, Plateforme Zoom, 17 mars 2023, 17-19m.
- 161 Luc Léger, 17 mars 2023, *op. cit.*, 18m.
- 162 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 10m.
- 163 Luc Léger, 17 mars 2023, *op. cit.*, 7m.
- 164 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 4m.
- 165 Sébastien Pierroz, « Ottawa bilingue : ce qui change ou pas avec la nouvelle loi », *ONFR+*, 16 décembre 2017, en ligne.
- 166 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 35m.
- 167 Statistique Canada, « Riverview, Ville [Subdivision de recensement], Nouveau-Brunswick » et « Dieppe [Cité] Nouveau-Brunswick », Profil du recensement, Recensement de 2016, en ligne.
- 168 Luc Léger, 17 mars 2023, *op. cit.*, 45m.
- 169 Statistique Canada, « Moncton [Région métropolitaine de recensement], Nouveau-Brunswick » et « Langue » Profil du recensement, Recensement de 2016, [En ligne].
- 170 « Déclaration du conseil municipal de la ville de Moncton. Bilinguisme officiel », 6 août 2002, dans Ville de Moncton, Politique des langues officielles, [2018], p. 13.
- 171 Ville de Moncton, [2018], *op. cit.*, p. 7.
- 172 Ville de Moncton, [2018], *op. cit.*, p. 11.

- 173 Ville de Moncton, [2018], *op. cit.*, p. 16.
- 174 Ville de Moncton, [2018], *op. cit.*, p. 2.
- 175 Canton de Russell, *Règlement n° 49-2008*, article 2.1, dans Stéphanie Chouinard, *La question de l'autonomie des francophones hors Québec. Trois décennies d'activisme judiciaire en matière de droits linguistiques au Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, Thèse de doctorat (science politique), 2016, p. 350.
- 176 Nathalie Ladouceur, dans Samuel Blais-Gauthier, « Le débat sur l'affichage bilingue relancé », *Le Droit*, 26 février 2013, p. 12.
- 177 Monique Métivier, 2010, dans Stéphanie Chouinard, 2016, *op. cit.*, p. 351.
- 178 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 35m.
- 179 Patrick-Olivier Meunier, « Le drapeau acadien », *L'Encyclopédie canadienne*, 18 mars 2019, en ligne; « Origine du drapeau Carillon Sacré-Cœur », Histoire sainte du Canada, en ligne.
- 180 « Le Fleurdelisé notre drapeau provincial », *L'Ami du peuple*, 1<sup>er</sup> mai 1947, p. 3; « Mot d'ordre urgent », *L'Ami du peuple*, 16 avril 1954, p. 15.
- 181 « Franco-Ontarian flag unveiled at varsity », *The Sudbury Star*, 26 septembre 1975, p. 1.
- 182 « Criticism seen possible as new flag is unfurled », *The Sudbury Star*, 26 septembre 1975, p. 17.
- 183 Yvonne Lemieux, dans *The Sudbury Star*, 26 septembre 1975, *op. cit.*, p. 17.
- 184 « Questions raised along with 'flag' », *The Sudbury Star*, 27 septembre 1975, p. 4.
- 185 Denise Quesnel, « Un mouvement politique indécis, 1995-2004 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2005, p. 79-97.
- 186 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 22m.
- 187 Louise Portelance, dans Jean-François Fecteau, « Refus de hisser le drapeau franco-ontarien à la place Tom-Davies », *Le Voyageur*, 30 avril 2003, p. 1.
- 188 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 26m.
- 189 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 19, 25m.
- 190 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 36m.
- 191 Planification communautaire de Sudbury (PCS), « États généraux », Qui fait quoi Sudbury, 15 mai 2009, en ligne.
- 192 PCS, *Sommet 2010. Plan d'action sur les priorités*, 20 novembre 2010, p. 1.
- 193 États généraux de la francophonie du Grand Sudbury (EGFGS), *Table « Économie ». Rapport de synthèse*, 26 novembre 2008, p. 4.
- 194 EGFGS, *Table immigration. Document de travail*, 26 novembre 2008, p. 1.
- 195 EGFGS, *Table immigration...*, 26 novembre 2008, *op. cit.*, p. 3.
- 196 PCS, *Sommet 2010. Recueil des rapports de discussion*, 20 novembre 2010, p. 6.
- 197 PCS, *Sommet 2010. Plan d'action sur les priorités*, 20 novembre 2010, p. 8.
- 198 PCS, 20 novembre 2010, *op. cit.*, p. 8.
- 199 Entretien téléphonique avec Joanne Gervais, 28 avril 2023, 13 h 30-14 h.
- 200 ACFO du grand Sudbury, *Rapport annuel 2013*, 2013, p. 2.

- 201 Joanne Gervais, 4 avril 2023, *op. cit.*, 4m.
- 202 Josée Campeau-Rousselle, 29 mars 2023, *op. cit.*, 24-26m.
- 203 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 24-25m.
- 204 Brian Bigger, dans ACFO du grand Sudbury, « Réponses – Grand Sudbury.pdf », [automne 2014], f. 1.
- 205 PCS, *Forum communautaire. Rapport de projet*, juin 2015, p. 43.
- 206 PCS, juin 2015, *op. cit.*, p. 47.
- 207 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 34m.
- 208 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 8.
- 209 Entrevue avec Josée Campeau-Rousselle par Serge Dupuis, Plateforme Zoom, 29 mars 2023, 0-4m.
- 210 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 8.
- 211 Normand Renaud, *De face et de billet. Une chronique d'humeur franco-ontarienne*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2002, p. 195-197.
- 212 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 7.
- 213 Entretien téléphonique avec Claude Berthiaume par Serge Dupuis, 28 mars 2023, 14h51-15h13.
- 214 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 28-29m.
- 215 CASE, 1<sup>er</sup> juin 2015, *op. cit.*, f. 2.
- 216 CASE, 1<sup>er</sup> juin 2015, *op. cit.*, f. 1.
- 217 Ville du Grand Sudbury, « French Language Services – Survey Outcomes », [printemps 2015], 2 f.
- 218 Joanne Gervais, « 2018-2020 résumé plaintes », courriel envoyé le 1<sup>er</sup> mars 2023.
- 219 Joanne Gervais, 1<sup>er</sup> mars 2023, *op. cit.*
- 220 ACFO du grand Sudbury, « Tableau de plaintes.xlsx », [automne 2022], f. 3.
- 221 ACFO du grand Sudbury, [automne 2022], *op. cit.*, f. 1-3.
- 222 Rencontre avec Normand Renaud à Sudbury par Serge Dupuis, 8 mars 2023, 20 h 30-22 h 30.
- 223 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 32m.
- 224 Statistique Canada, « Greater Sudbury / Grand Sudbury, City (CV) Ontario [Census subdivision] » et « Ottawa, City (CV) Ontario [Census subdivision] », *Census Profile, 2021 Census of Population*, en ligne.
- 225 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 14m.
- 226 City of Greater Sudbury, « Proposed Budget », en ligne; Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 14m.
- 227 Courriel d'Isabelle Leblanc à Daniel Bourgeois, 18 mai 2023.
- 228 « Moncton, Cité (C) Nouveau-Brunswick [Subdivision de recensement] », *Recensement de la population de 2021*, Statistique Canada, en ligne.
- 229 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 8.
- 230 Josée Campeau-Rousselle, 29 mars 2023, *op. cit.*, 5-6m.



- 231 Josée Campeau-Rousselle, 29 mars 2023, *op. cit.*, 6m, 13m.
- 232 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 35m.
- 233 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 22m.
- 234 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 28m.
- 235 Josée Campeau-Rousselle, 29 mars 2023, *op. cit.*, 7m.
- 236 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 27m.
- 237 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 29m.
- 238 Josée Campeau-Rousselle, 29 mars 2023, *op. cit.*, 12m.
- 239 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 30m.
- 240 Josée Campeau-Rousselle, 29 mars 2023, *op. cit.*, 8m.
- 241 Denis Constantineau, 22 mars 2023, *op. cit.*, 31m.
- 242 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 19m, 22m.
- 243 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 30m.
- 244 Denis Constantineau, 22 mars 2023, *op. cit.*, 43m.
- 245 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 35m.
- 246 Joscelyne Landry-Altmann, dans Hugo Duchaine, « Le tourisme et la culture, ça se passe en anglais à Sudbury », *Le Voyageur*, 8 juin 2011, p. 3.
- 247 Kevin Fowke, dans Hugo Duchaine, 8 juin 2011, *op. cit.*, p. 3.
- 248 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 30m.
- 249 Jacques Barbeau, dans Nicole Lortie, « Où il fait bon de vivre », *Le Voyageur*, 11 juillet 2012, p. 3.
- 250 Ronald Dupuis, 31 mars 2023, *op. cit.*, 30m.
- 251 ACFO du grand Sudbury, « Tableau de plaintes.xlsx », [automne 2020], f. 1.
- 252 Entretien avec Joscelyne Landry-Altmann par Serge Dupuis, Plateforme Zoom, 16 mars 2023.
- 253 ACFO du grand Sudbury, [automne 2022], *op. cit.*, f. 2.
- 254 Joanne Gervais, 1<sup>er</sup> mars 2023, *op. cit.*
- 255 Joscelyne Landry-Altmann, 16 mars 2023, *op. cit.*
- 256 AFMO, « Membres municipaux », [2021], en ligne.
- 257 AFMO, « La Loi sur les services en français en bref », [2021], en ligne.
- 258 Notes d'une conversation avec Carl Bouchard par Joanne Gervais, 19 juin 2023.
- 259 Entretien avec Nicole Fortier Lévesque par Serge Dupuis, Plateforme Zoom, 21 juin 2023.
- 260 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 8m.
- 261 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 17-18m.
- 262 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 19m.
- 263 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 24m.
- 264 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 8m.

- 265 Evelyn Dutrisac, 29 mars 2023, *op. cit.*, 41m.
- 266 Gouvernement du Canada, *Le prochain niveau : Enraciner une culture de dualité linguistique inclusive en milieu de travail au sein de la fonction publique fédérale*, 2018, en ligne.
- 267 Martin Lajeunesse, 22 mars 2023, *op. cit.*, 36m.
- 268 Normand Renaud, 8 mars 2023, *op. cit.*
- 269 Entretien avec René Lapierre par Serge Dupuis, Plateforme Zoom, 16 mars 2023.
- 270 Matthieu LeBlanc, 2014, *op. cit.*, p. 165-169.
- 271 Normand Renaud, 8 mars 2023, *op. cit.*
- 272 Jean-Claude LeBlanc, *Feuille de route – Vers l'excellence dans l'application de la Politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa*, Ottawa, Praxis, Conseillers en gestion, décembre 2007, p. 24.
- 273 Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport, vol. III : Le monde du travail*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1969, p. 275.
- 274 Daniel Bourgeois, 2014, *op. cit.*, p. 37.
- 275 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 31m.
- 276 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 10-11m.
- 277 Guy Gaudreau, « De 1984 à aujourd'hui : tout va très bien madame la marquise ! », dans Matt Bray *et al.* (dir), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 247-262.
- 278 Normand Renaud, 8 mars 2023, *op. cit.*
- 279 Ville d'Ottawa, 20 août 1994, dans François Charbonneau et Samuel Coeytaux, 2013, *op. cit.*, p. 139.
- 280 François Charbonneau et Samuel Coeytaux, 2013, *op. cit.*, p. 140.
- 281 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 14m.
- 282 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 16m.
- 283 Annette Boudreau et Lise Dubois, 2005, *op. cit.*, p. 186-187, 208.
- 284 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 22m.
- 285 Adam Constantineau, *Rapport de recherche : Modèles de villes bilingues*, ACFO du grand Sudbury, 29 août 2012, f 7/25.
- 286 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 6m; Luc Léger, 17 mars 2023, *op. cit.*, 1h0m.
- 287 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 25m.
- 288 Luc Léger, 17 mars 2023, *op. cit.*, 56m.
- 289 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 15m.
- 290 Adam Constantineau, 2012, *op. cit.*, f. 10/25.
- 291 Adam Constantineau, 2012, *op. cit.*, f. 24/25.
- 292 Luc Léger, 17 mars 2023, *op. cit.*, 1h16m.
- 293 Ville du Grand Sudbury, 2001, *op. cit.*, p. 8.
- 294 Mathieu Fleury, 17 mars 2023, *op. cit.*, 45m, 51m, 55m.
- 295 Ville de Moncton, [2018], *op. cit.*, p. 3.

- 296 Ville de Moncton, [2018], *op. cit.*, p. 1.
- 297 Joscelyne Landry-Altmann, 16 mars 2023, *op. cit.*
- 298 Matthieu LeBlanc, 2014, *op. cit.*, p. 157-158.
- 299 Courriel de Normand Renaud à Serge Dupuis, 26 avril 2023.
- 300 Francis Beaudry, « Le français recule dans les grandes villes du Nord de l'Ontario », Radio-Canada, ICI Nord de l'Ontario, 17 août 2022, en ligne; Julien Cayouette, « Diminution du poids des francophones dans le Nord de l'Ontario », *Le Voyageur*, 24 août 2022, en ligne; Statistique Canada, « Grand Sudbury (RMR) – Ontario », Série « Perspective géographique, Recensement de 2016, en ligne.
- 301 Comité d'appui sur les Services en français (CASF), « Rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2015 », f. 1.
- 302 Philippe Mathieu, « Efforts de modernisation des services français à Sudbury », *Le Voyageur*, 5 mai 2022, en ligne.
- 303 Paul Lefebvre, dans ACFO du grand Sudbury, « Tableau – réponses.pdf », [automne 2022], f. 2.
- 304 Denis Constantineau, 22 mars 2023, *op. cit.*, 53m.
- 305 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 27-28m.
- 306 Daniel Bourgeois, 4 avril 2023, *op. cit.*, 29-31m.